Canadian Dairy Commission

Annual Report 1991 - 1992

Canadian Dairy Commission
Commission canadienne du lait

Canada

93-02772/

Should you require further information on the activities of the Commission or on the dairy industry, we would be pleased to assist you.

Strategic Planning, Policy and Communications
Canadian Dairy Commission
2197 Riverside Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0Z2
Telephone: (613) 998-9490
Facsimile: (613) 998-4492

This publication is also available in libraries across Canada.

CREDITS:

Design and production
Ricochet Design Studio

Illustrations
David MacLeod

Photography
Optima Communications

Printing
Beauregard Printers

Catalogue No. CC 101-1992
ISBN 0-662-59208-5

Printed in Canada on recycled paper.

Canada 125

This year, the Canadian Dairy Commission celebrates 25 years of achievement. Share with us a look at our history, on page 18.

The beautiful illustrations in this report, many inspired by images in earlier reports, provide glimpses of our past and of the many ways that dairy continues to touch our lives.

Over the years, the Commission has owed much of its success to the cooperation of our industry partners. We look forward to an equally productive future.

CONTENTS

Letter to the Minister	2
1991–92 Developments in Dairy Policy	3
The National Dairy Policy	4
The 1991–92 Dairy Year in Review	6
Milk Supply Management	6
Levies	8
Import Controls on Dairy Products	10
Target Price for Industrial Milk	10
Direct Support Payments to Milk Producers	11
Support Prices for Butter and Skim Milk Powder	11
Commercial Operations	12
Domestic Marketing	14
International Marketing	16
The Canadian Dairy Commission	18
Our First 25 Years	18
Mission Statement	18
Achievement of Goals for 1991–92	19
Personnel	21
The Consultative Committee to the Commission	22
Comment on Financial Issues	22
Management Responsibility for Financial Statements	23
Audited Financial Statements	23

TABLES AND CHARTS

Provincial Share of National Market Sharing Quota	6
Seasonality of Milk and Cream Deliveries	6
Industrial Milk Production and Requirements	7
Production of Industrial Milk and Cream	7
Levies Remitted by the Provinces	9
Contribution from the Fluid Milk Sector	9
Target Price for Industrial Milk	10
Target Price in Constant 1981 Dollars	10
Number of Dairy Farms	11
Direct Support Payments to Producers	11
Support Price Structure	12
Federal Support Prices	12
Marketing Activities of the Commission	13
Per Capita Disappearance of Dairy Products in Canada	15
Disposition of Skim Milk Powder	16
Cheese Exports	17

LETTER TO THE MINISTER

The Honourable Bill McKnight
Minister of Agriculture
Ottawa, Ontario

Dear Mr. Minister,

We are pleased to report on the activities of the Canadian Dairy Commission for the dairy year ended July 31, 1992.

This year, the Commission celebrates 25 years of achievement. From the time of its inception, it has benefitted the industry through greater coordination of government policies and programs, and by providing a framework for federal and provincial government involvement in the industry.

During 1991–92, with the support of our industry partners, we have moved ahead in the implementation of recommendations of the Task Force on National Dairy Policy.

A Task Force recommendation was behind the partial shift, on August 1, 1991, in the relative weights of the support prices for butter and skim milk powder. Others led to the implementation of a rebate program for dairy ingredient users, and a project to examine the competitiveness of the Canadian dairy industry. In addition, the Offer to Purchase Program was modified to increase its market-orientation and to encourage industry self-reliance.

Declining domestic requirements remain a primary concern of the dairy industry. Over the last two dairy years, producers have seen the national quota fall by more than 10 percent.

National Market Sharing Quota was reduced at the beginning of the 1991–92 dairy year from 44.7 to 42.6 million hectolitres, to allow for domestic requirements of 41 million hectolitres and a production sleeve set at four percent (1.6 million hectolitres). The allowance for domestic requirements in the quota was further reduced during the year, by one percent.

For the 1992–93 dairy year, the Canadian Milk Supply Management Committee was forced to reduce the Market Sharing Quota again by three percent in order to bring industrial milk production into line with declining demand.

A number of initiatives were approved by the Committee to respond to this continuing decline. Producers now fund a program designed to enhance the domestic use of butterfat in the bakery industry. The Committee also approved a storage program for evaporated milk, to overcome seasonal shortages caused in part by the reduction in whole milk production. These programs are in addition to the Rebate Program for Further Processors, which was extended for 1992–93.

A major achievement for the Committee was the development of a basis for sharing the costs of national industrial milk supply management among fluid and industrial milk producers. This agreement, which took effect on August 1, 1991, recognizes the costs that excess butterfat skim-off from the fluid sector generates for industrial producers.

The Committee also agreed that the normal butter inventory level, for butter the Commission holds to service the domestic market, should be reduced from 10 to 8 million kilograms as of July 31, 1992.

The Commission chairs a subcommittee of the Canadian Milk Supply Management Committee, which is evaluating provincial policies related to milk classification, plant allocation and pricing, to develop greater harmony in provincial regulations.

In November 1991, Clifford McIsaac left the Commission to take on the role of Chairman of the National Farm Products Marketing Council. Soon after, we were dealt a blow in the tragic and sudden loss of Vice-Chairman, Kenneth McKinnon, in December 1991. In July 1992, Frank Claydon, Assistant Deputy Minister at Agriculture Canada, was appointed as Commissioner, on an interim basis, to assist the Commission in its work.

Over the years, the Commission has owed much of its success to the cooperation of the industry, and we look forward to an equally productive future. We have reported on the achievement of the Commission's goals for 1991–92 on page 19.

Yours sincerely,

Roch Morin
Chairman

Frank Claydon
Commissioner

1991–92 DEVELOPMENTS IN DAIRY POLICY

In May 1991, the Task Force on National Dairy Policy concluded almost two years of deliberations with a package of 23 recommendations. The Canadian Dairy Commission welcomed the package as an opportunity for the renewal of the industry.

The recommendations recognized the valuable role of the Commission in ensuring a strong and viable dairy industry. At the same time, they called on the Commission to foster greater transparency, market-responsiveness, and competitiveness — to ensure a strong and viable industry in years to come.

With the support of its industry partners, the Commission has moved ahead in the implementation of recommendations under its authority. For certain other recommendations, it has acted as an advisor and facilitator to the industry's policy-setting bodies.

For example, the Commission has invited representatives of consumers and processors to the table of the Canadian Milk Supply Management Committee, and has continued to seek the advice of its Consultative Committee — newly-restructured to include industry and non-industry representatives — in setting the dairy target and support prices.

The Commission responded to a Task Force recommendation in modifying the Offer to Purchase Program — to increase its market-orientation and to encourage greater self-reliance in the industry. Task Force recommendations were also behind the partial shift, on August 1, 1991, in the relative weights of the support prices for butter and skim milk powder; the implementation of a rebate program for dairy ingredient users; and a project to examine and develop plans to improve the competitiveness of the Canadian dairy industry.

Some recommendations involving inter-provincial jurisdiction are being handled by the Canadian Milk Supply Management Committee. The Commission, as chair of the Committee, is facilitating this work.

Finally, the Commission has been called upon to share its expertise with the Deputy Ministers' Steering Committee on Supply Management, a federal-provincial committee set up to deal with the inter-governmental issues raised by the report of the Task Force.

A belief in a rural way of life underlies Canada's dairy policy.

THE NATIONAL DAIRY POLICY

The dairy industry is a key sector in the Canadian economy. Dairy farming generated more than $3.4 billion in farm cash receipts in 1991, while dairy products shipped from processing plants were valued at over $7.3 billion.

There are two markets for milk in Canada. The fluid market (table milk and fresh cream) accounts for 41 percent of the milk produced, and the remaining 59 percent is manufactured into dairy products such as butter, cheese, yogurt, and ice cream.

Each province governs the production and marketing of milk within its own borders, and sets pricing formulas, quota policies, and other regulations accordingly. Marketing activities related to industrial milk, which is manufactured into products that are easily shipped across provincial boundaries, are carried out jointly between the federal government and the provinces, according to the terms and conditions of a federal-provincial agreement, the *National Milk Marketing Plan.*

A moment in history — the signing of the National Milk Marketing Plan in the early 1970's.

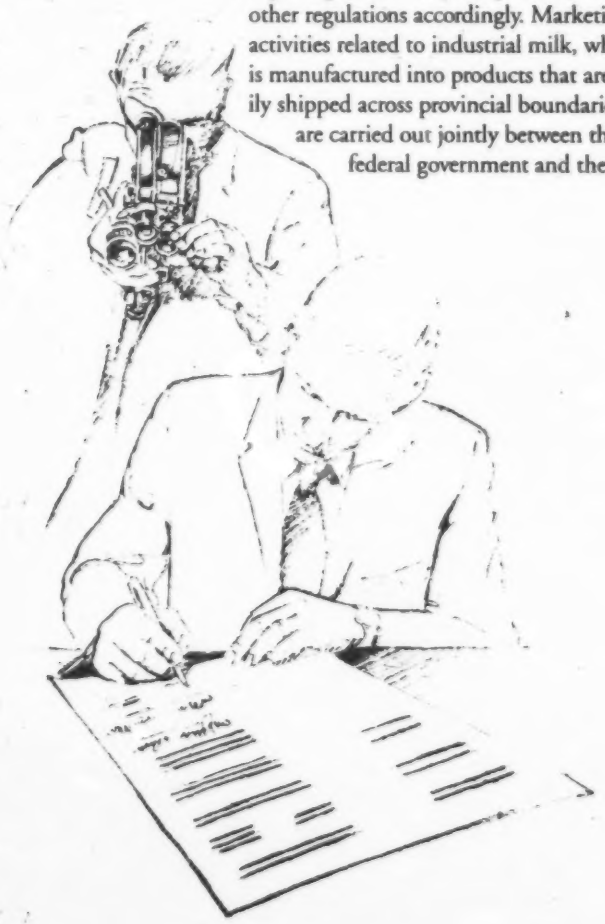

National Milk Supply Management

Canada adopted a system of supply management for industrial milk in the early seventies. Gone are the unstable markets, uncertain supplies and highly variable revenues for producers and processors common in the fifties and sixties. Supply management is the cornerstone of Canada's national dairy policy.

The purpose of milk supply management is to provide a balance, in terms of butterfat, between the supply of industrial milk and the demand for dairy products. The domestic market is primarily supplied by Canadian milk production, except for a fixed volume of cheese imports and small amounts of other dairy products.

The Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) oversees the application of the *National Milk Marketing Plan.* Chaired by the Canadian Dairy Commission, the Committee has representation from producers and governments from all provinces except Newfoundland, which does not produce significant amounts of milk for industrial purposes. National representatives of consumers and processors participate as non-voting members.

The CMSMC sets a national production target or Market Sharing Quota, which is constantly monitored and adjusted periodically to reflect changes in demand. The Plan establishes each province's share of the national quota, and it contains provisions for the sharing of any increase or decrease in this quota. Each province allocates its share to producers according to its own policies.

The system allows for a small margin (called the sleeve) to be included in the national marketing quota to prevent shortages in the domestic market. In addition, as a result of meeting requirements for butterfat, Canada's dairy industry is faced with a structural surplus of solids non-fat. These surpluses are managed by export programs.

Under the Plan, producers assume responsibility for the costs of exporting dairy products that are not consumed in Canada. For this purpose, levies are collected by provincial authorities and remitted to the Commission.

Import Controls on Dairy Products

In order to operate its national milk supply management system, Canada has adopted a wide range of measures to monitor and control imports of dairy products. Without these measures, the stability provided by the national dairy policy would be undermined by imports which are often highly subsidized by the countries that export them. The Canadian government has established import controls which are administered by External Affairs and International Trade Canada under provisions of the *Export and Import Permits Act.*

Target Price for Industrial Milk

The target price is set at a level intended to provide efficient milk producers with a return which will cover their labour, investment, and cash costs related to the production of industrial milk.

The cost of producing milk is calculated from data collected by surveys on approximately 350 farms in Ontario, Quebec, New Brunswick, and Manitoba. Thirty percent of the sample, made up of producers with the highest per-hectolitre costs, is eliminated for the purposes of calculating the target price.

Since the mechanism measures actual costs on the farm on an annual basis, changes in the cost of producing milk can be reflected promptly in the pricing structure. This is intended to pass productivity gains directly through to consumers.

Support for the Target Price

The federal government supports the target price for industrial milk in the marketplace through two programs of the Canadian Dairy Commission. Producers receive **direct support payments** from the government on deliveries of industrial milk and cream produced to meet domestic requirements. These payments are intended to moderate the price consumers pay for dairy products, thus stimulating consumption and helping to maintain the size of the dairy industry.

The Commission sets **support prices for butter and skim milk powder**, and offers to purchase product at these prices. This provides a mechanism whereby producers can achieve the target price for their milk. Support prices are set at a level which is also designed to provide processors with an assumed margin to cover costs and a return on their investment.

Target and support prices are used as a guideline by the provincial agencies in setting their milk prices. The Offer to Purchase Program allows the Commission to hold butter and skim milk powder stocks, thus ensuring a supply during periods of imbalance between production and demand.

THE 1991–92 DAIRY YEAR IN REVIEW

Milk Supply Management

Domestic requirements for industrial milk, measured on a butterfat basis, continued to decline throughout the year. In response, national Market Sharing Quota (MSQ) was reduced at the beginning of the year from 44.7 to 42.6 million hectolitres, to allow for domestic requirements of 41.0 million hectolitres and a production sleeve of four percent (1.6 million hectolitres). The allowance for domestic requirements in the quota was further reduced during the dairy year, by one percent.

Actual domestic requirements for 1991–92 were determined to have fallen by year-end to 40.0 million hectolitres. This was the result of an ongoing gradual decline in butter consumption, and an increase in skim-off — a secondary source of butterfat — as consumers continued to shift to lower-fat fluid and industrial products, such as 1% milk and low-fat cheeses. Excess butterfat that is skimmed off in the manufacture of lower-fat products ultimately replaces industrial milk production.

Provincial Share of National Market Sharing Quota (MSQ)
(millions)

July 31, 1992	Kilograms of butterfat	Hectolitres of milk	%
Prince Edward Island	3.066	0.852	2.0
Nova Scotia	2.002	0.556	1.3
New Brunswick	1.983	0.551	1.3
Quebec	71.822	19.950	47.1
Ontario	47.277	13.132	31.0
Manitoba	5.872	1.631	3.9
Saskatchewan	3.909	1.086	2.6
Alberta	10.082	2.801	6.6
British Columbia	6.498	1.805	4.3
CANADA	152.511	42.364	100.0%

Seasonality of Total Milk and Cream Deliveries
(distribution by percentage)

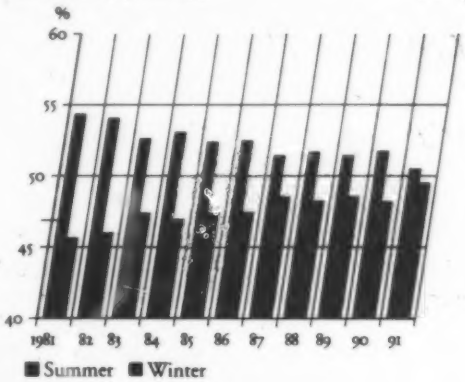

In spite of quota reductions, production for the 1991–92 dairy year amounted to 44.6 million hectolitres, 5.2 percent above MSQ. This is evidence of the difficulty producers face in having to make adjustments in step with the rapid shrinkage of the industry. Over the last two dairy years, quota has been reduced by more than 10 percent.

Excess butterfat production led to substantial purchases of butter by the Commission. Despite considerable exports, year-end stocks were about 7 million kilograms higher than the level considered to be normal.

Commission purchases of skim milk powder continue to decline. Less butter is manufactured from raw milk, which leaves less skim milk solids as the by-product of this process. The industry is rapidly approaching the point at which market requirements for the solids non-fat portion of raw milk will balance with requirements for butterfat, and quota may be established on the basis of the demand for solids non-fat. The Canadian Milk Supply Management Committee is addressing the effect of this situation on the operation of the supply management system.

In order to bring industrial milk production into line with declining demand, the Committee reduced MSQ by a further three percent for the 1992–93 dairy year.

Industrial Milk Production and Requirements

(million hectolitres)

	Total MSQ	Canadian requirements[1]	Production	Surplus production (deficit)
1984-85	47.4	47.5	48.0	0.5
1985-86	46.6	46.6	46.9	0.3
1986-87	46.6	47.0	46.8	(0.2)
1987-88	47.3	47.2	48.5[3]	1.3
1988-89	47.4	46.7[2]	48.8	2.1
1989-90	46.1	45.4	47.0	1.6
1990-91	44.7	43.4	45.8	2.4
1991-92	42.4	41.1	44.6	3.5

[1]Actual domestic requirements as determined at year-end plus a sleeve and additional MSQ approved by the CMSMC.

[2]Includes 0.1 million hectolitres of additional quota for British Columbia and Nova Scotia.

[3]Provinces were permitted to produce up to 3% above their MSQ at the sleeve levy rate.

Production of Industrial Milk and Cream

(thousand kilograms of butterfat)

	1989–90	1990–91	1991–92
Prince Edward Island	3,172	3,076	3,082
Nova Scotia	2,293	2,293	2,201
New Brunswick	2,270	2,217	2,096
Quebec	80,154	76,840	74,829
Ontario	51,992	51,657	50,798
Manitoba	6,712	6,423	6,223
Saskatchewan	4,395	4,265	4,030
Alberta	11,416	11,226	10,431
British Columbia	6,718	6,731	6,807
CANADA	169,122	164,728	160,497

Activities of the Canadian Milk Supply Management Committee

The Canadian Milk Supply Management Committee regularly considers economic and marketing factors which affect the industry. These include trends in domestic consumption and production, forecasts of the Commission's skim milk powder and butter purchases, and export market conditions. It also reviews reports pertaining to the Commission's marketing operations and promotional activities, producer levy rates and their application, and provincial quota allocations.

In response to a recommendation of the Task Force on National Dairy Policy, non-voting membership on the Committee was extended to one nominee each of the Consumers' Association of Canada and the National Dairy Council of Canada.

An agreement on skim-off — A major achievement for the Committee was the development of a basis for sharing the costs of national industrial milk supply management among fluid and industrial milk producers. The agreement recognizes the costs that excess butterfat from the fluid sector generates for industrial producers.

Effective August 1, 1991, each province is fully responsible for the butterfat skimmed off in its fluid sector. In addition, the agreement

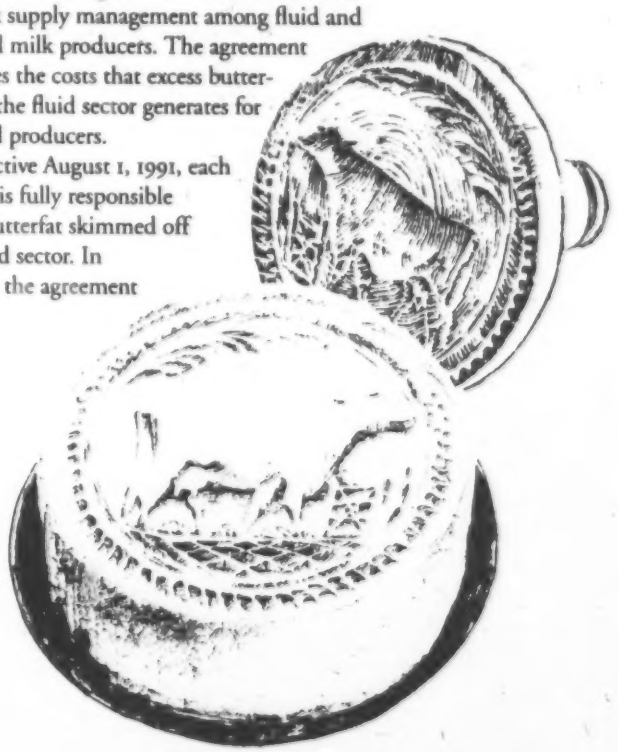

A carved wooden butter mold illustrates dairy's rich contribution to our heritage.

compensates provinces that have produced skim-off at a proportionally lower level than the national average in past years. The compensation takes the form of limited protection against future quota reductions as a result of skim-off increases.

Finally, provincial levy responsibility will shift, over a three-year period, from being calculated on the province's industrial milk production plus a skim-off charge on fluid production, to being calculated on total provincial milk production by the 1993–94 dairy year.

Marketing initiatives — A number of initiatives were approved by the Committee to respond to a continuing decline in domestic requirements, the primary concern of the dairy industry.

Producers now fund a program designed to enhance the domestic use of butterfat in the bakery industry. The Committee also approved a storage program for evaporated milk, designed to overcome seasonal shortages caused in part by the reduction in whole milk production.

These programs are in addition to the Rebate Program for Further Processors, which was extended for 1992–93.

The Committee agreed that the normal butter inventory level should be reduced from 10 to 8 million kilograms as of July 31, 1992.

Subcommittee to promote harmonization — The Commission chairs a subcommittee of the CMSMC that is evaluating provincial policies related to milk classification, plant allocation and pricing to develop greater harmony in provincial regulations, and to foster a more integrated national milk marketing system.

The Subcommittee responds to recommendations of the Task Force on National Dairy Policy that called for discussions toward greater inter-provincial harmony in marketing and regulations.

To date, the Subcommittee has reviewed the levy and quota policies in each province, and has commissioned a review of the provincial classified milk pricing systems and milk supply allocation schemes. It has also considered the development of a national quota exchange.

Levies

Under the *National Milk Marketing Plan,* milk producers assume responsibility for the costs associated with the export of dairy products not required for domestic consumption. Levies for this purpose are collected by provincial marketing boards and agencies through deductions from payments to milk producers, and subsequently remitted to the Commission on a monthly basis, in accordance with rates and conditions established by the Canadian Milk Supply Management Committee. These levies are also used to finance special programs approved by the CMSMC and designed to increase

Canada's dairy case offers something for everyone!

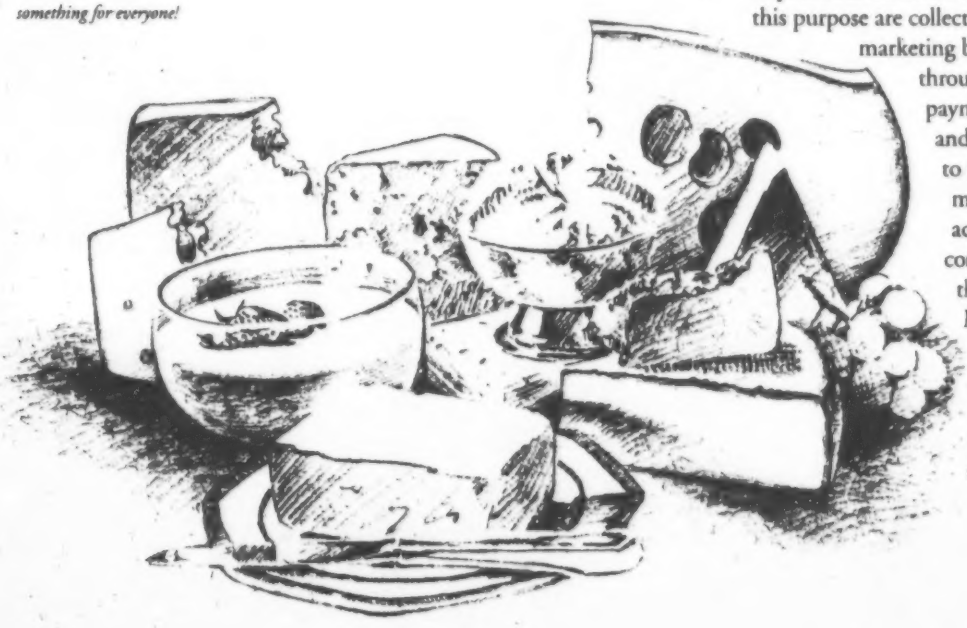

LEVIES REMITTED BY THE PROVINCES — INDUSTRIAL MILK AND CREAM SECTOR
(in thousands)

	1989–90	1990–91	1991–92
Prince Edward Island	$ 2,675	$ 2,934	$ 2,278
Nova Scotia	2,471	3,428	3,443
New Brunswick	2,361	2,831	2,554
Quebec	72,685	76,430	82,913
Ontario	39,490	54,710	66,508
Manitoba	6,289	6,472	7,026
Saskatchewan	4,061	4,685	3,788
Alberta	11,476	14,487	10,827
British Columbia	7,267	8,937	8,153
CANADA	$148,775	$174,914	$187,490

domestic utilization of butterfat and skim milk powder.

During 1991–92, the Commission began to implement the CMSMC-approved plan to modify the method of calculating provincial levy responsibility. The change will be phased-in over three years.

For 1991–92, provinces remitted their share of in-quota levies on the following basis:

- 55 percent of the province's in-quota levy obligation was applied according to the previous method — on production within MSQ, plus a per-hectolitre charge on net skim-off from fluid milk; and,
- 45 percent of its obligation was applied on all fluid milk sales and industrial production within Market Sharing Quota.

Each province's levy responsibilities for deliveries in excess of its share of quota were based, for the first time in 1991–92, on the disposal costs of surplus butterfat and solids non-fat equivalents in the province. The rates ranged from $37.98 to $40.11 per hectolitre, depending on the average yield for components in the province's milk.

The rate on over-quota deliveries of cream was increased from $4.00 to $5.61 per kilogram of butterfat to reflect butterfat disposal costs.

Levies on all milk included $0.14 per hectolitre to cover costs associated with maintaining the Commission's butter inventories at levels sufficient to assure domestic supply, as well as $0.02 per hectolitre as a processor contribution to a rebate fund for food manufacturers using dairy ingredients.

CONTRIBUTION FROM THE FLUID MILK SECTOR
(in thousands)

	1989–90[1]	1990–91[1]	1991–92[2]
Prince Edward Island	$ 36	$ 40	$ 165
Nova Scotia	274	307	1,215
New Brunswick	189	198	751
Quebec	1,293	1,429	7,790
Ontario	3,538	4,119	13,040
Manitoba	335	374	1,280
Saskatchewan	266	288	1,095
Alberta	687	850	3,026
British Columbia	536	540	3,466
CANADA	$ 7,154	$ 8,145	$31,828

[1]Calculated at a rate of $1.25 per hectolitre on the volume of net skim-off for each province in the preceding calendar year.

[2]Levies applied on provincial fluid milk sales, plus a charge on net skim-off.

In 1991–92, provincial milk boards and agencies remitted a total of $219.32 million in levies to the Commission, from the industrial and fluid sectors, for production within and over quota.

The contribution from the fluid sector has increased significantly this dairy year with the modified levy structure. Levies collected on fluid milk sales, at $27.32 million, and the total charged on net skim-off, at $4.51 million, bring the total contribution from this sector to $31.83 million, up from the $8.15 million generated by the $1.25-per-hectolitre charge on net skim-off in 1990–91.

In the past, levies remitted by the provinces to the Commission have been calculated according to rates approved by the CMSMC. However, the plan to distribute levies over all milk production led the Committee to approve a budget that established overall provincial levy obligations based on projected marketing costs. The calculation of actual levy rates applied to producers was left to the provinces.

Import Controls on Dairy Products

Canada's import controls for dairy products remained unchanged in 1991–92.

In support of supply management, the Canadian government has taken the position that Article XI of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) must be strengthened and clarified to permit import controls on processed dairy products. The government is awaiting the outcome of the current round of negotiations before implementing the 1989 decision of a GATT panel, which determined that Canada's import quotas on ice cream and yogurt do not conform with its GATT obligations.

Canada also maintains import quotas for buttermilk powder, sweetened condensed milk, and cheese. In 1978, the annual import quota for cheeses was set at 20.4 million kilograms, and has since remained unchanged. It represents substantially greater access for cheese into the Canadian market (at 7.4 percent of the domestic market) than is granted into the United States (at 4.6 percent) or the European Community (2.3 percent).

The Canadian International Trade Tribunal has been conducting an inquiry into the allocation of import quotas for supply-managed poultry and dairy products. It has been considering the principles that should guide import quota allocations, and is expected to report in October 1992.

Target Price for Industrial Milk

On August 1, 1991, the target price for industrial milk was increased by $1.23, from $48.69 to $49.92 per hectolitre, containing 3.6 kilograms of butterfat.

Target Price for Industrial Milk[1]
(per hectolitre)

1989	August 1	$47.45
1990	August 1	$48.69
1991	August 1	$49.92[2]

[1]Includes $0.14 to cover all eligible costs associated with actual butter inventories, up to normal levels determined by the Commission.

[2]Includes $0.02 as a processor contribution to a rebate fund for dairy ingredient users.

The target price of $49.92 includes $0.16 that is collected through producer levies — $0.14 to cover the carrying charges associated with the Commission's stocks of butter at normal levels to service the domestic market, and $0.02 paid by processors as a contribution to a rebate fund for food manufacturers using dairy ingredients.

Although cost data indicated an increase of 3.1 percent in the target price, the Commission limited the increase to 2.5 percent after taking into account the need to enhance the competitiveness of the industry in the face of declining consumption.

In reviewing data for February 1, 1992, the Commission did not alter the price as there was not the two-percent change in the cost of production required to trigger an adjustment.

Target Price
In Constant 1981 Dollars
(beginning of the dairy year)

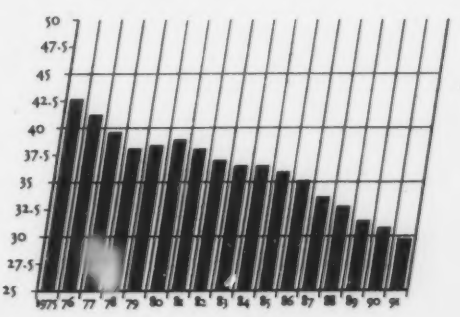

The federal government has extended the Commission's authority to set the target price for industrial milk, the processor margin and the support prices for butter and skim milk powder, after the Commission receives advice from its Consultative Committee.

This approach was in place for August 1, 1992. Although the target return for producers remained unchanged, lower butter carrying charges, down from $0.14 to $0.08 per hectolitre, led to a lower target price of $49.86 per hectolitre, passed on to the market through a lower support price for butter.

Direct Support Payments to Milk Producers

Under the federal program supporting the target price for industrial milk, producers receive direct support payments for milk and cream shipments produced to meet domestic requirements.

In the 1991–92 dairy year, monthly payments were made at the rate of $1.675 per kilogram of butterfat ($6.03 per hectolitre of milk containing 3.6 kilograms of butterfat). This rate has remained unchanged since 1975, when it represented 24 percent of the target price for industrial milk. In 1991–92, it represented 12.1 percent of the target price.

Number of Dairy Farms

	1989–90	1990–91	1991–92
Prince Edward Island	669	650	614
Nova Scotia	686	655	622
New Brunswick	568	526	491
Quebec	14,903	14,043	13,415
Ontario	10,976	10,549	10,233
Manitoba	2,113	1,956	1,824
Saskatchewan	1,496	1,282	1,150
Alberta	2,178	2,015	1,864
British Columbia	1,031	1,002	987
CANADA	34,620	32,678	31,200

Direct Support Payments to Producers of Industrial Milk and Cream
(in thousands)

	1989–90	1990–91	1991–92
Prince Edward Island	$ 4,990	$ 4,938	$ 4,938
Nova Scotia	3,488	3,350	3,125
New Brunswick	3,495	3,318	3,095
Quebec	125,287	120,329	112,096
Ontario	83,429	78,973	73,788
Manitoba	10,194	9,826	9,164
Saskatchewan	6,795	6,543	6,101
Alberta	17,752	16,872	15,736
British Columbia	10,365	10,137	10,142
CANADA	$265,795	$254,286	$238,185

Total payments to producers reached $238.18 million for 142.20 million kilograms of butterfat (39.50 million hectolitres of milk) produced for domestic consumption. This compares with payments of $254.29 million recorded for the previous dairy year, a decrease of 6.3 percent.

Support Prices for Butter and Skim Milk Powder

On August 1, 1991, support prices for butter and skim milk powder were set at $5.331 and $3.304 per kilogram respectively.

To conform with the generally accepted ratio of solids non-fat to butterfat in milk, the yield of skim milk powder from a hectolitre of milk was revised from 8.54 to 8.51 kilograms. This yield is used in the calculation of the support price. The yield for butter remained at 4.365 kilograms.

The processor margin included in the calculation of the support prices rose from $7.34 to $7.52 per hectolitre. As with the increase in the target price for producers, this increase was limited to 2.5 percent.

SUPPORT PRICE STRUCTURE

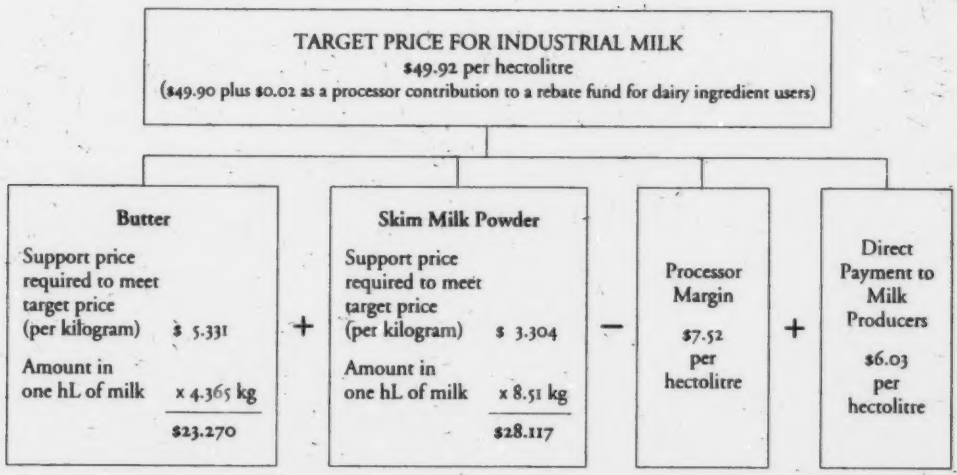

The Commission placed the entire weight of the 2.5-percent target price and processor margin increases on the support price for skim milk powder, in response to a recommendation of the Task Force on National Dairy Policy, and taking into account trends in the domestic market.

COMMERCIAL OPERATIONS

Offer to Purchase Program

The Offer to Purchase Program provides butter manufacturers with two options to sell butter to the Commission — Plan A and Plan B. Under Plan A, processors may sell or purchase, to or from the Commission, butter in 25-kilogram blocks at the support price. Plan A is used mainly by firms that produce more butter than they can market, or by manufacturers that sell more butter than they produce. It is basically a surplus removal program.

Under Plan B, butter manufacturers may sell butter in blocks or in print form to the Commission, and must repurchase this butter within one calendar year. Plan B is used by firms to balance the seasonality of their production and sales over the calendar year.

Recent modifications to the Program — A number of changes were made to the Offer to Purchase Program at the outset of the 1991–92 dairy year, following an evaluation of the program and a recommendation from the Task Force on National Dairy Policy.

The changes were intended to prompt the industry to market its own butter rather than selling it to the Commission under Plan A. The Commission made changes to Plan B in order to encourage the industry to put butter directly into prints, thereby minimizing reworking costs.

FEDERAL SUPPORT PRICES FOR BUTTER AND SKIM MILK POWDER
(per kilogram)

Effective date		Butter	Skim milk powder
1989	August 1	$5.167	$3.046
1990	August 1	$5.331	$3.130
1991	August 1	$5.331	$3.304

Changes to the Offer to Purchase Program

Plan B was made more attractive by:

- an increase in the flexibility of the permitted storage period; and,
- an adjustment to the price, to make it equivalent to the price paid to manufacturers under Plan A.

Plan A was modified as well:

- the "black-out" period, during which the payment term is 100 days, was extended to six months from four; and,
- in cooperation with the National Dairy Council of Canada, a database was established on butter requirements and supplies. The system will assist the industry, in reducing its reliance on the Commission for purchases or sales of butter.

Butter and skim milk powder inventories — The Commission began the 1991–92 dairy year with 14.67 million kilograms of butter and 29.09 million kilograms of skim milk powder in inventory. During the year, the Commission purchased 25.71 million kilograms of butter and 37.35 million kilograms of skim milk powder. Sales of 23.33 million kilograms of butter and 62.71 million kilograms of skim milk powder left respective closing inventories of 17.05 and 3.73 million kilograms, as of July 31, 1992.

The Commission's purchases of skim milk powder for 1991–92 are at a record low for the third consecutive year. The substantial decline is due to lower levels of excess solids non-fat in the system, and is in contrast to the record high level of butter purchases.

Carrying charges — Carrying charges associated with the Commission's Offer to Purchase Program for salted butter and skim milk powder were $11.04 million in 1991–92.

To cover the costs of normal butter inventory levels — stocks held by the Commission to assure domestic demand is adequately supplied — an amount of $0.14 per hectolitre of milk was added to the 1991–92 target price, and collected through the support price for butter. Provinces return this surcharge to the Commission through an increase in producer levies of the same amount.

MARKETING ACTIVITIES OF THE COMMISSION
(million kilograms)

	Purchases	Sales	Stocks at year-end
Butter			
1989–90	17.60	17.80	17.75
1990–91	17.38	20.46	14.67
1991–92	25.71	23.33	17.05
Skim milk powder			
1989–90	56.35	57.71	20.89
1990–91	48.63	40.43	29.09
1991–92	37.35	62.71	3.73

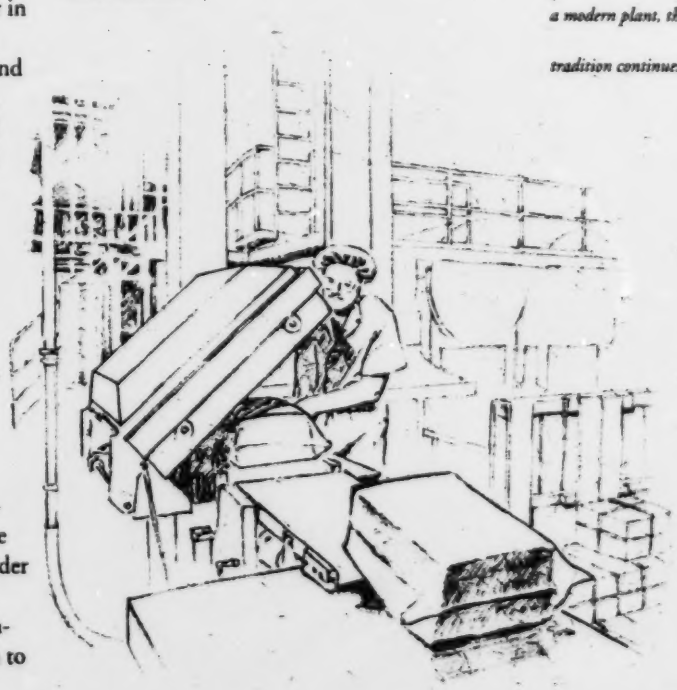

A tradition of excellence began with the first Canadian cheese factory in 1864. Here, as blocks of cheddar are packaged in a modern plant, this tradition continues.

For the 1992–93 dairy year, the Canadian Milk Supply Management Committee recognized that less butter is required in Commission stocks to meet domestic demand. This, along with lower interest rates, will result in an overall drop in butter inventory costs. To reflect the lower costs, carrying charges were reduced to $0.08 per hectolitre at the beginning of 1992–93.

Since August 1989, producers have paid, through levies, the total costs of storage, transportation and interest incurred by the Commission on surplus butter and skim milk powder.

Butter relocation assistance programs — The Commission continued to provide a Transportation Assistance Program, a Butter Reworking Allowance and a Print Transportation Allowance. The purpose of these programs is to stabilize the price of butter and ensure its availability across Canada. The programs apply to the movement of butter from regions with a butter surplus to regions with insufficient supplies.

Ice cream — always a refreshing treat!

The Butterfat Utilization Program

This program, funded by producers, has been designed to meet two main objectives. The first is to encourage the use of butter in specific sectors where its use has been on the decline. The bakery industry, where the use of butterfat has been gradually replaced by substitutes, has been identified as such a sector.

The second objective is to encourage the development of new products — like ghee, fractionated butter and clarified butter.

This program was approved by the CMSMC on a trial basis, and implemented in 1991–92.

Animal Feed Assistance Program

Funded by producer levies, the program is intended to maintain the domestic utilization of skim milk solids. The program makes these solids available to animal feed manufacturers at a competitive price for feed ingredient use.

The skim milk solids covered under this program are surplus to Canadian requirements and would otherwise be exported. The program is expected to generate, on average, better returns for producers than sales of this surplus to export markets.

At August 1, 1991, the level of assistance was set at $1.604 per kilogram, to reflect the Commission's adjustment to the support price for skim milk powder and its relation to the world price. The assistance was decreased to $1.504 per kilogram on February 1, 1992, to account for higher world prices.

The total volume on which assistance was provided in 1991–92 is lower than in the previous dairy year (7.3 versus 8.4 million kilograms) because of the effects of the recession and import competition in the milk-fed veal industry. Payments under this program totalled $11.34 million in 1991–92.

Domestic Marketing

The Commission uses its unique position in the industry to identify and promote opportunities to market more milk — an activity that complements the role of other industry participants.

The Commission's marketing activities require the endorsement of the Canadian Milk Supply Management Committee because milk producers finance these projects through levies. The current array of programs, each designed to address specific market challenges, includes the Butterfat Utilization Program and the Animal Feed Assistance Program (both reported in the previous section), as well as the Milk Bread

PER CAPITA[3] DISAPPEARANCE OF DAIRY PRODUCTS IN CANADA, 1981–1991

	Fluid or table milk and cream	Ice cream	Yogurt	Butter	Cheddar[1] cheese	Processed[2] cheese	Specialty[1] cheese	Total cheese	Skim milk powder	Cottage cheese
	LITRES			KILOGRAMS						
1981	108.25	12.80	1.67	4.43	1.76	2.18	3.74	7.68	1.99	1.28
1982	108.20	12.31	1.73	4.28	1.44	2.20	3.96	7.60	2.41	1.21
1983	107.83	12.51	1.89	4.36	1.47	2.21	3.91	7.59	1.75	1.22
1984	107.66	11.98	2.12	4.27	1.72	2.08	4.29	8.09	2.51	1.22
1985	106.31	12.22	2.41	4.10	2.14	2.03	4.65	8.82	1.81	1.34
1986	107.86	12.43	2.77	3.92	2.36	1.96	5.23	9.55	1.79	1.29
1987	109.22	12.13	3.20	3.92	2.34	2.06	5.51	9.91	2.25	1.22
1988	107.93	12.37	3.29	3.83	2.04	2.25	5.52	9.81	2.02	1.20
1989	104.73	11.88	3.58	3.61	2.15	2.22	5.76	10.13	2.36	1.15
1990	104.84	11.96	3.42	3.41	1.76	2.31	5.70	9.78	1.58	1.16
1991	102.20	11.12	3.27	3.08	1.93	2.07	5.69	9.69	1.17	1.06

[1]Does not include cheese used in processed cheese.

[2]Cheese equivalent of processed cheese (calculated at 73% cheese by volume), of which 95% is assumed to be cheddar, and the balance variety.

[3]Based on population, July 1.

Sources: Statistics Canada, Agriculture Canada

Program (a rebate on skim milk powder used in breads meeting certain milk ingredient specifications), the Domestic Dairy Product Innovation Program, and the Rebate Program for Further Processors.

Domestic Dairy Product Innovation Program

Now in its third year, the Domestic Dairy Product Innovation Program assists innovators who are striving to introduce to the domestic market new, made-in-Canada products containing milk ingredients. Currently, the number of projects with approval to receive an allocation of milk under the program is twenty-nine.

Although close to 4.97 million hectolitres was requested by these applicants, for use over five years, the Selection Committee has estimated that less than half of this amount will be used. The volume approved by the CMSMC for the program is equivalent to one percent of Market Sharing Quota, approximately 2.1 million hectolitres over the five-year period.

In 1991–92, the use of milk under the program has increased from 1990–91, when few of the projects were in production. Nonetheless, only a small percentage of the milk allocated for the year was used.

Rebate Program for Further Processors

The Rebate Program for Further Processors came into effect January 1, 1992. It is targeted to manufacturers who use dairy products as ingredients in finished food products that are subject to increased competition from imports.

The Rebate Program was proposed by the Task Force on National Dairy Policy as a provisional response to recent competitive pressures being faced by Canadian food manufacturers. It is unique in that, in addition to producer

funding, processors contribute financially to the rebate.

To receive a rebate on dairy ingredients, applicants must demonstrate that the products they manufacture are at a competitive disadvantage to imports of similar products, owing to higher dairy ingredient costs.

During the first seven months of the program, from January 1 to July 31, 1992, the Commission had committed to payments of approximately $3 million to 40 companies across Canada. The main dairy ingredients on which a rebate was paid were mozzarella and cheddar cheeses, butter, cream, and skim milk powder. The CMSMC approved funding for the program from levies for the 1992–93 dairy year.

International Marketing

Canada continued to export a variety of dairy products during the 1991–92 year, equivalent to approximately 4.7 million hectolitres of milk. An increase in cheese and evaporated milk exports to traditional and new markets compensated for a reduction in exports of whole milk powder.

The situation on the international market for milk products improved noticeably in the past year. Prior to 1990, a steady increase in world milk production resulted in large stocks of butter and skim milk powder, and low world prices. In 1991, this trend ended with a sharp decline in world production. A further, though smaller, reduction is expected in 1992. This has meant a stabilization in butter stocks and a significant reduction in skim milk powder inventories in most exporting countries.

As a result, the world price of skim milk powder has increased in the last 12 months, and large increases have been recorded for whole milk powder, cheeses and sweetened condensed milk. Butter prices increased only slightly, due to large stocks in most producing countries, the result of weak demand for products high in butterfat on domestic and export markets.

Disposition of Skim Milk Powder
(million kilograms)

Exports	
Commercial sales	53.0
CIDA (food aid program)	7.6
Export Assistance Program	0.9
Domestic volumes (under assistance and discount programs)	
Animal feed	9.1
Milk Bread Program	0.5

Skim Milk Powder

The Commission was very active on the skim milk powder market in 1991–92. Large opening stocks led it to increase sales to non-traditional markets.

Skim milk powder exports were up by more than 50 percent, to 61.5 million kilograms. At this level, the Commission was able to commit to sales of all current production as well as its stocks from early in the year.

In November 1991, Mexico resumed its purchases after a hiatus of almost a year, and the Commission shipped 16 million kilograms to this market during the dairy year.

The Canadian International Development Agency (CIDA) continued to purchase fortified skim milk powder for its food aid programs. CIDA remains a significant client for this product. Other sales were made to North Africa, Asia, Central America, and the Caribbean.

Butter

The Commission maintained its efforts to reduce its butter stocks, which have tended to grow as a result of a continuing decline in demand for butter in Canada and an increase in butterfat skim-off. During 1991–92, 9.8 million kilograms of salted and unsalted butter were exported, roughly equal to the volume exported last year. Canada's main markets were in

CHEESE EXPORTS
(million kilograms)

	Dairy year 1991–92	Calandar year 1991
Aged Cheddar to EEC		
In Quota	2.9	2.7
Out of Quota	1.5	1.4
	4.4	4.1
Cheese to the USA		
In Quota	3.3	2.0
Out of Quota	0.4	0.4
	3.7	2.4
Other Exports	8.2	5.7
TOTAL EXPORTS	16.3	12.2

North Africa. Canadian butter was also shipped to the Caribbean, Central and South America, and Southeast Asia.

Evaporated Milk

Libya continues to be the Commission's main client for evaporated milk. A total of 700,000 cartons were shipped to Libya, a 65-percent increase over the previous year.

Whole Milk Powder

Whole milk powder exports dropped by 30 percent in 1991–92, down from 12.1 to 8.5 million kilograms. Algeria is the Commission's main customer for this product. Whole milk powder is also exported to South America.

Dairy Product Export Assistance Program

The main products exported under this program are cheese, butter, sweetened condensed milk, and UHT milk.

Assistance paid on cheese exports increased substantially in 1991–92, due in part to the growth in sales to Japan. The Commission paid assistance on 16.3 million kilograms of cheese, compared to 9.8 million kilograms for the previous year.

A trade restriction imposed by the United States cost Canadian exporters the Puerto Rican market for UHT milk. It is hoped that the loss of this market will be temporary.

Products exported under this program account for a large part of the Commission's exports of dairy products. The program enables Canada to broaden the mix of products destined for export and, therefore, to maximize exports of value-added products.

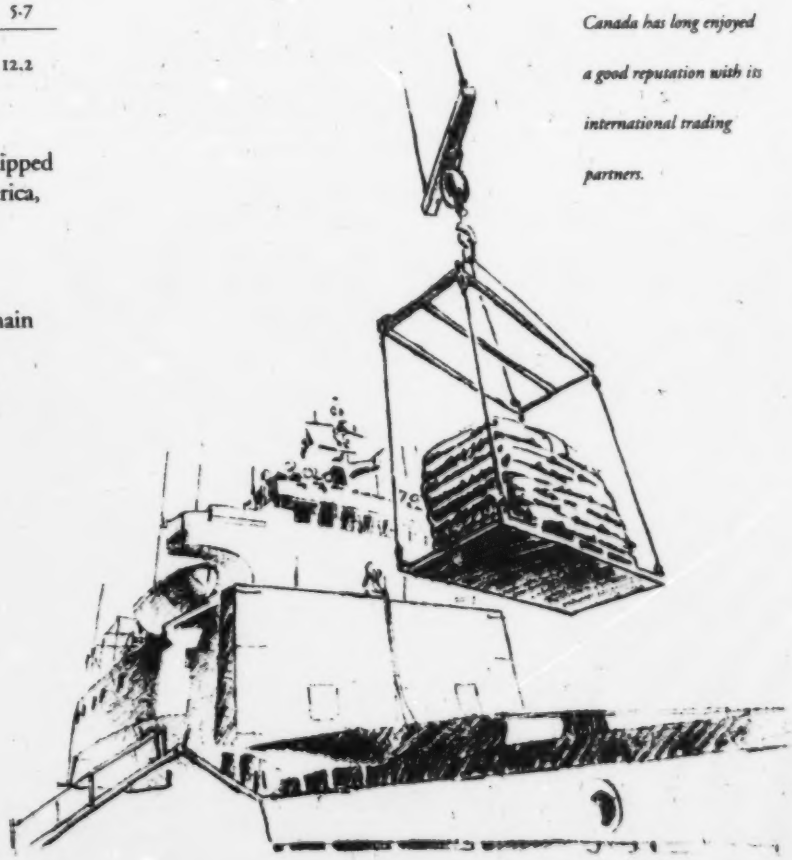

Canada has long enjoyed a good reputation with its international trading partners.

THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

Our First 25 Years

Chairman of the Commission, Roch Morin.

This year, the Canadian Dairy Commission celebrates 25 years of achievement.

From the time of its inception, the Commission has benefitted the industry through greater coordination of government policies and programs, and by providing a framework for federal and provincial government involvement in the industry.

Its history began in March 1965, when a dairy advisory committee recommended that the Commission be created to tackle two problems that were critically afflicting the dairy sector: the lack of coordination between federal and provincial policies and the absence of an effective means to control milk production. Production controls were needed to ensure stable and reasonable prices for dairy products, and to prevent surpluses that were very costly to government.

With the proclamation of the *Canadian Dairy Commission Act* on October 31, 1966, the federal government confirmed its commitment to a healthy and viable dairy industry in Canada.

Although the Commission considers the Canadian system of milk supply management as its main achievement — an achievement it shares with the provinces and with industry partners — it has also played a key role in ongoing policy development, the development of international and domestic markets for dairy, and research.

In July 1990, the federal government broadened the mandate of the Commission to include the setting of dairy target and support prices. As recommended in the report of the Task Force on National Dairy Policy, the Commission has continued to set the target and support prices after hearing the advice of its Consultative Committee, which has been restructured to represent industry and non-industry interests in pricing deliberations.

The Commission owes much of its success to the cooperation of organizations such as Dairy Farmers of Canada, the National Dairy Council of Canada, the Dairy Bureau of Canada, and provincial milk marketing boards and agencies. With continued cooperation, the Commission looks forward to an equally productive future.

Mission Statement

The Canadian Dairy Commission plays a key role in the implementation of federal dairy policy and thus promotes the development and maintenance of a healthy and viable dairy industry in Canada. Working closely with provincial milk marketing boards and agencies, producers, processors, and exporters, the Commission advises the Minister of Agriculture on matters relating to the dairy industry, and

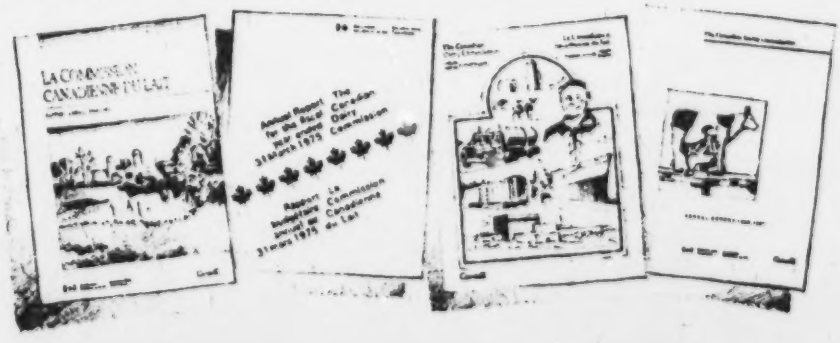

The Canadian Dairy Commission has evolved over the years, with one abiding mission — to promote a healthy and viable dairy industry. Our annual reports trace this evolution.

develops policies and programs which meet the needs of the industry while providing Canadian consumers with adequate supplies of quality dairy products.

Authority

Created as a Crown Corporation in 1966 by virtue of the *Canadian Dairy Commission Act* (1966–67), the Commission is accountable to Parliament through the Minister of Agriculture and works closely with Agriculture Canada on matters relating to the dairy industry.

The Commission has the authority to purchase, store, process, or dispose of dairy products; make payments to milk and cream producers for the purpose of stabilizing the price of industrial milk and cream; investigate matters relating to the production, processing or marketing of any dairy product; help promote the use of dairy products; and receive funds for the disposal of dairy products.

Objectives

Two objectives are delineated in the *Canadian Dairy Commission Act*:

- to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment;
- to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

Main Areas of Activity

The Canadian Dairy Commission has dual responsibilities — those financed by the Government of Canada through parliamentary appropriation and those financed by Canadian milk producers under the provisions of the *National Milk Marketing Plan*.

The Commission advises the Minister of Agriculture on matters relating to dairy policy; determines domestic requirements for industrial milk and cream for the purpose of establishing Market Sharing Quota; establishes the target price for industrial milk based on cost of production data; and sets support prices for butter and skim milk powder and offers to purchase products at these prices. It also administers the government's monthly payment to producers on eligible milk and cream shipments intended to moderate the cost of dairy products to consumers; calculates the levy amount to be collected from producers by the provinces to cover costs associated with the marketing of dairy products by the Commission; exports dairy products and provides export assistance for products not needed for domestic consumption; and administers other marketing and promotion programs.

The Commission also chairs the Canadian Milk Supply Management Committee which coordinates the management of industrial milk and cream supplies in Canada.

Achievement of Corporate Goals for 1991–92

The Commission identified a number of goals for 1991–92, touching on a wide range of issues.

A key factor in the Commission's ability to achieve its goals was the lack of resolution in the negotiations that are expected to lead to new trading rules — under the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). As a result, a new long-term dairy policy has not been announced, and some recommendations of the Task Force on National Dairy Policy have been delayed.

1. *Implement government decisions for a long-term dairy policy, and, if so mandated by the government, establish the dairy target and support prices.*

   The Task Force on National Dairy Policy made 23 recommendations in its final report. Although the report did not lead to an announcement of a new long-term dairy policy, the Minister indicated that the Commission should move ahead on key recommendations under its jurisdiction.

   The Commission invited consumers and processors to the CMSMC table; implemented changes to the Offer to Purchase Program; partially shifted the relative weights of the

support prices for butter and skim milk powder; developed a project to examine and improve the competitiveness of the Canadian dairy industry; developed and implemented a rebate program for dairy ingredient users; and facilitated a resolution to the jurisdictional disputes caused by skim-off (Recommendations 1, 8, 9, 10, 20, and 12 respectively). The Commission continues to facilitate discussions on the harmonization of provincial systems (Recommendations 15–17).

The Commission set the target and support prices for the 1991–92 dairy year, after hearing the advice of a restructured Consultative Committee (Recommendation 5).

2. *Identify the obstacles to competitiveness throughout the Canadian dairy industry, particularly in relation to the United States, and develop strategies to overcome these hurdles.*

The Commission reported its work plan for a competitiveness study to the Deputy Ministers' Steering Committee. Consultants were engaged to conduct a review of the work done on cost structures in the production and processing sectors, and to identify areas where efficiency could be improved.

The Commission also began to develop a profile of the high-cost and low-cost farming operations. The Commission hopes to identify programs which will allow producers to improve their cost-effectiveness.

3. *Participate in discussions with industry executives, commencing at the level of national organizations, to develop a strategic plan of action to guide the dairy industry in the 1990's.*

Work on an industry strategic plan was begun at the Commission and at Agriculture Canada, but progress was stalled by the delay in an agreement at GATT talks.

In June 1992, the Commission convened a meeting of dairy industry executives in order to move ahead, cooperatively, in the most critical areas of strategic planning. The meeting was the first in what is to become a series of meetings to develop and coordinate strategic plans for dairy program activities.

4. *Implement changes to Canadian dairy policy as may result from a negotiated GATT outcome. The Commission's role with respect to imports should be clarified.*

The Commission presented two briefs to the Canadian International Trade Tribunal, which is conducting an inquiry into the allocation of import quotas for supply-managed commodities, as recommended by the Dairy and Poultry Task Forces. These briefs proposed a role for the Commission in the administration of increased imports or import quotas, in the case that the Canadian market is opened to greater access as part of a GATT deal. The Commission recommended that import quotas be used, if possible, to assist dairy ingredient users. The Tribunal is expected to table its report in the fall of 1992.

5. *Develop and implement market initiatives to promote increased use of milk-fat in Canada.*

The Canadian Milk Supply Management Committee directed the Commission to develop initiatives to promote increased use of milk-fat in Canada and to develop specific projects. The Commission introduced the Butterfat Utilization Program in February 1992.

6. *Promote the need for and participate in a proposed review of all federal and provincial regulations which affect the production and marketing of dairy products.*

In the wake of Task Force recommendations, the Minister created a federal-provincial committee of Deputy Ministers of Agriculture, with the mandate and authority to undertake a regulatory review for dairy.

At the same time, the Canadian Milk Supply Management Committee has created a subcommittee, chaired by the Commission, to harmonize elements of provincial programs. To support its work, the Commission hired a consultant to prepare a profile of milk pricing and classification policies in the provinces.

Senior Commission Personnel

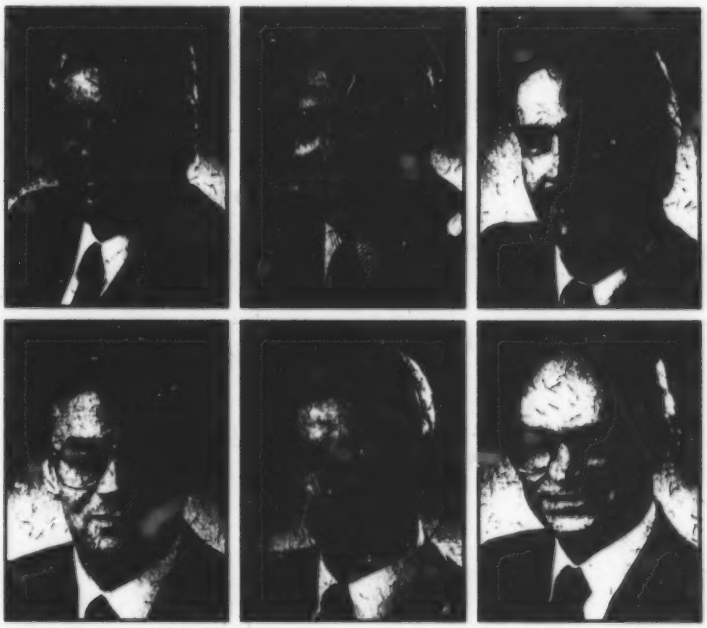

Top row

(from left to right)

Director, Strategic Planning, Policy and Communications
Charles C. Birchard

Director and Chief Economist, Economics
R. Erik Kramar

Director, Commercial Operations
Gaëtan Paquette

Bottom row

Director, Domestic and International Marketing
Jocelyn Comtois

Director, Finance, Administration and Human Resources
Paul Simard

Director, Internal Audit
Bob Hansis

Rowan Lalonde, previously Director of Domestic Marketing, left early in the dairy year, on a secondment to Agriculture Canada.

Richard Labossière, Director of Subsidy Operations and Administration, retired this year after serving with the Commission since its inception. The Commission is grateful to Mr. Labossière for his dedication and commitment over the years.

Personnel

The Commission believes that its success depends largely on the capability of its human resources and on the quality of the work environment. For this reason, it strives to implement policies that encourage personal and professional development, and that maximize employee motivation and satisfaction.

The Canadian Dairy Commission consists of three Commissioners appointed by Governor in Council, and a support staff of sixty-one.

This year, Clifford McIsaac left after eleven years as Commissioner, to take on the role of Chairman of the National Farm Products Marketing Council, the government agency that oversees all national marketing boards other than dairy.

The Commission was dealt a blow in the tragic and sudden loss of Vice-Chairman, Kenneth McKinnon, on December 20, 1991. He was one of the early and outspoken champions of milk supply management in the 1960's. He had been one of the original members of the Ontario Milk Marketing Board, and became its Chairman in 1977, and then president of Dairy Farmers of Canada.

Named Vice-Chairman of the Commission in 1986, Mr. McKinnon was also Chairman of the Task Force on National Dairy Policy from 1989 to 1991. In this role, he was able to lead the various members to a consensus on difficult subjects. He has left a lasting stamp on the industry.

Frank Claydon, Assistant Deputy Minister at Agriculture Canada, has been appointed as Commissioner, on an interim basis, to assist the Chairman while candidates for appointments are considered by the Minister.

The Commission's offices are located in Ottawa.

The late Kenneth G. McKinnon.

The Consultative Committee to the Commission

The *Canadian Dairy Commission Act* provides for the establishment of a Consultative Committee to advise the Commission on matters relating to the dairy industry. This nine-member Committee is appointed by the Minister of Agriculture and represents the interests of milk producers, processors, further processors, and consumers.

The Consultative Committee has the responsibility of advising the Commission as to the appropriate level for the target price of industrial milk, the processor margin, and the support prices for butter and skim milk powder. It also advises the Commission on the appropriate methodologies used to establish these numbers.

The Committee met six times during the dairy year. In addition to its deliberations for the February price review, and the August price-setting, it also considered changes to the cost of production formula and the processor margin calculation. The Committee recommended that the Commission use the historical approach in calculating the target price until revised methodology is accepted.

The Committee is also working on competitiveness in the dairy industry. It has discussed the Commission's overall plans in the area of improving competitiveness, and will analyse a profile of cost characteristics in the production sector. It will also address the work of consultants hired to review industry costs and to make recommendations to improve efficiency and competitiveness.

The Committee discussed the implementation of the Rebate Program for Further Processors and other ways to assist users of dairy ingredients in competing with imported finished foods, as well as other issues related to the dairy industry.

The Chair of the Consultative Committee is Neil Gray, former General Manager of Dairyland Foods. Other members of the Committee are Sandra Banks, Vice-President of Government Relations for Grocery Products Manufacturers of Canada; Vicki Billingsley, a consultant, retailer and consumer advocate; John Core, Chairman of the Ontario Milk Marketing Board; Honey Forbes, a lawyer, nurse and consumer advocate; Graham Freeman, Chairman and Chief Executive Officer of Ault Foods Limited; Dr. Gary Grant, a professor of Economics and Business Management at the Nova Scotia Agricultural College; Robert Poirier, Director-General of the Industrial Milk Division of Agropur; and Claude Rivard, President of the Fédération des producteurs de lait du Québec.

Comment on Financial Issues

In the past year, government departments and agencies have been called upon by Treasury Board to exercise fiscal restraint and to implement governmental cost-cutting measures. The Commission was able to meet the need for fiscal responsibility through a combination of tight management and streamlined operations.

It should be noted that the Commission's administrative costs related to its marketing activities (30 percent of its administrative budget) have been financed by producers since 1989, and that this has represented a considerable savings to the government.

Early in 1992, Treasury Board called on government departments to implement a 3-percent freeze on salaries in the 1991–92 fiscal year. The Commission was able to realize a 10-percent savings during the fiscal year, by adjusting its corporate structure to amalgamate the activities of certain sections. This allowed the Commission to eliminate certain management positions, and to re-orient its activities in response to recommendations of the Task Force on National Dairy Policy.

A subsequent government cost-cutting initiative closer to the end of the fiscal year necessitated restraint in the non-salary operating budget. The Commission was able to demonstrate savings on travel and consultancy expenses.

The Commission's overriding responsibility is to ensure quality in its delivery of programs and services. It is in this context that planned expenditures are subject to ongoing review.

Management Responsibility for Financial Statements

The financial statements of the Canadian Dairy Commission and all information in this annual report are the responsibility of management. The statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Financial information presented elsewhere in the annual report is consistent with the statements.

In discharging its responsibility for financial reporting, management maintains and relies on financial and management control systems and practices which are designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized, assets are safeguarded, and proper records are maintained. These controls and practices ensure the orderly conduct of business, the accuracy of accounting records, the timely preparation of reliable financial information and the adherence to Commission policies and statutory requirements.

The Audit Committee of the Canadian Dairy Commission, made up of the Commissioners, oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting. The Commission's external auditors and those conducting its internal audits have free access to the Audit Committee to discuss the results of their work and to express their concerns and opinions.

The financial statements have been audited by the Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada.

Roch Morin, *Chairman*

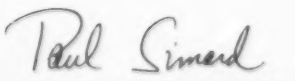

Paul Simard, *Director of Finance*

Auditor's Report

To the Minister of Agriculture

I have audited the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 1992 and the statement of operations and financing by producer levies and the statement of dairy support program and costs financed by the Government of Canada for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at July 31, 1992 and the results of its operations for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Commission that have come to my notice during my examination of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canadian Dairy Commission Act* and the by-laws of the Commission.

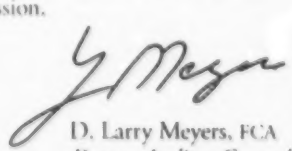

D. Larry Meyers, FCA
Deputy Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
October 2, 1992

BALANCE SHEET

as at July 31, 1992

	1992	1991
		(in thousands)
ASSETS		
Accounts receivable		
Trade	$ 244	$ 1,603
Government of Canada (Dairy Support Program)	22,549	33,431
Producer levies	131,359	70,204
Inventories (Note 4)	94,722	128,345
	$ 248,874	$ 233,583
LIABILITIES		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 34,246	$ 42,971
Direct support payments payable to producers	22,365	33,407
Allowance for losses on disposal of surplus production (Notes 4 and 5)	32,991	25,827
Loans from Government of Canada (Note 6)	150,791	136,647
	240,393	238,852
EXCESS (DEFICIENCY) OF FINANCING BY PRODUCER LEVIES		
Excess (deficiency) at end of year (Note 3)	8,481	(5,269)
	$ 248,874	$ 233,583

Approved:

Chairman

Commissioner

Director of Finance

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Operations and Financing by Producer Levies

for the year ended July 31, 1992

	1992	1991
		(in thousands)
Export sales	$ 168,460	$ 138,088
Cost of goods sold	247,727	192,886
Loss on export sales	79,267	54,798
Domestic sales	74,198	55,482
Cost of goods sold	76,687	56,105
Loss on domestic sales	2,489	623
Total loss on sales	81,756	55,421
Assistance and expenses	127,120	137,608
Total Cost of Operations	208,876	193,029
Less portion of administrative expenses financed by the Government of Canada	3,308	3,501
Net cost of operations financed by producer levies	205,568	189,528
Financing by producer levies (Note 3)	219,318	183,059
Excess (deficiency) in financing of net cost of operations	13,750	(6,469)
(Deficiency) excess at beginning of year	(5,269)	11,975
	8,481	5,506
Refunds of previous years' excess	—	10,775
Excess (Deficiency) at end of year	$ 8,481	$ (5,269)

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Dairy Support Program and Costs Financed by the Government of Canada

for the year ended July 31, 1992

	1992	1991
	(in thousands)	
Direct support payments to producers of industrial milk and cream	$ 238,185	$ 254,286
Administrative expenses	3,308	3,501
Cost of production and dairy policy studies	436	786
Total costs financed by the Government of Canada	$ 241,929	$ 258,573

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

July 31, 1992

1. The Commission

The Canadian Dairy Commission (the "Commission"), is an agent Crown corporation named in Part I, Schedule III to the *Financial Administration Act* and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*. The objectives of the Commission, as established by the *Canadian Dairy Commission Act*, are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality."

The Commission administers the dairy support program financed by the Government of Canada, under which it makes direct support payments to producers. In cooperation with the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), which it chairs, the Commission undertakes the management and administration of operations financed by producer levies.

The Commission purchases, at Canadian support prices, all butter and skim milk powder tendered to it. While most of the butter purchased by the Commission is later resold in the domestic market, most of the skim milk powder is in excess of domestic needs and is exported. The Commission sells production surplus to domestic requirements in the form of whole milk products, skim milk powder and butter on international markets at the prevailing world prices. Historically, these prices have usually been lower than Canadian support prices. The Commission also pays assistance to processors and exporters to assist them in disposing of dairy products directly.

2. Significant Accounting Policies

Foreign currency translation

Substantially all sales in foreign currencies are hedged by currency conversion agreements and are translated into Canadian dollars at the exchange rates provided therein. Sales in foreign currencies that are not hedged are translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect on the transaction date.

Inventories

Inventories are valued at the lower of cost or estimated net realizable value.

Allowance for losses on disposal of surplus production

The Commission establishes an allowance for losses on disposal of surplus production by reference to its outstanding purchase commitments, actual butter inventory levels at year-end relative to the normal levels, and world market prices. The Commission has determined normal year-end butter inventory levels to be 8 million kilograms.

Excess (deficiency) in financing of net cost of operations

Any deficiency or excess in the financing by producer levies of the net cost of operations may be carried forward and applied against future operations or recovered from or refunded to producers as determined by the Canadian Milk Supply Management Committee. Lump sum recoveries or refunds are recorded in the year declared.

Pension plan

Employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. The Commission's contributions to the plan are limited to matching the employee's contributions for current service. These contributions are expensed during the year in which services are rendered and represent the total pension obligations of the Commission.

3. Financing

Government of Canada (Dairy Support Program)

Agriculture Canada provides financing to the Commission for direct support payments to producers of eligible industrial milk and cream up to maximum amounts authorized by the regulations.

A major portion of the Commission's administrative expenses as well as professional services relating to cost of production and other studies are financed by the Government of Canada.

Producer levies

Producers are responsible for all costs of operations not financed by the Government of Canada. These costs are financed through levies agreed to by the CMSMC, charged and collected by the provincial marketing boards and agencies and remitted to the Commission.

Producer levies are comprised of:

	1992	1991
	(in thousands)	
Industrial milk		
In-quota levies	$ 108,977	$ 143,641
Over-quota levies	78,513	31,273
	187,490	174,914
Fluid milk		
In-quota levies	27,318	—
Butterfat skim-off	4,510	8,145
	31,828	8,145
Total	$ 219,318	$ 183,059

In past years, the costs of the Commission's operations not financed by the Government of Canada, have been financed primarily by industrial milk producers. During the year, the Commission began to implement a new CMSMC-approved financing arrangement under which these costs will be financed by provincial levy obligations based on total milk production, which comprises fluid milk sales and industrial milk production. The new arrangement is being phased-in over three years, with 45% of the costs of 1991–92 operations being financed based on total milk production and 55% based on the previous levy structure. The percentage of financing based on total milk production increases to 75% in 1992–93 and 100% in 1993–94.

Levies include $0.14 (to be reduced to $0.08 for 1992–93) per hectolitre to cover the eligible costs associated with actual butter inventories up to normal levels determined by the Commission. Levies also include $0.02 per hectolitre which is intended to finance the processors' share of the Rebate Program for Further Processors. Thirteen percent of the expenses for this program are charged against amounts collected for this purpose.

Amounts funded and expensed for these programs are as follows:

	Eligible Costs Associated with Butter Inventory up to Normal Levels		Rebate Program for Further Processors — Processors' Share	
	1992	1991	1992	1991
		(in thousands)		
Opening balance	$ 219	$ 1,200	$ —	$ —
Funded during year	5,723	5,943	818	—
Expensed during year	(5,540)	(6,924)	(331)	—
Closing balance	$ 402	$ 219	$ 487	$ —

The closing balances are included in the excess (deficiency) of financing by producer levies at end of year and will be applied against the future costs of the respective programs.

The Commission's administrative expenses of $4.9 million (1991 – $5.1 million) have been financed from producer levies and by the Government of Canada in the amounts of $1.6 million (1991 – $1.6 million) and $3.3 million (1991 – $3.5 million), respectively.

4. Inventories

Inventories are comprised as follows:

	1992	1991
		(in thousands)
Cost		
Butter	$ 92,058	$ 76,831
Skim milk powder	12,202	91,061
Other dairy products	5,126	12,342
	109,386	180,234
Less allowance for writedown		
Butter (mainly unsalted)	7,736	1,502
Skim milk powder	4,640	45,732
Other dairy products	2,288	4,655
	14,664	51,889
Net book value	$ 94,722	$ 128,345

In addition, in accordance with the Commission's accounting policies, the allowance for losses on disposal of surplus production has been established at $33.0 million (1991 – $25.8 million), primarily for the disposal of surplus butter production.

5. Allowance for Losses on Disposal of Surplus Production

In recognition, in part, of the decline in domestic butterfat requirements, the Commission has reduced the normal butter inventory level at year-end from 10 to 8 million kilograms of butter. This has resulted in a $7.9 million increase in the 1991–92 net cost of operations financed by producer levies and in the allowance for losses on disposal of surplus production.

6. Loans from Government of Canada

Loans from the Government of Canada, to a maximum of $300 million, are available to finance operations. Individual loans are repayable within one year from the date the loan is made. Principal and accrued interest are repaid on a regular basis as and when funds are available. The interest rates during the year were in accordance with normal rates established for Crown corporations by the government and varied from 9.897% to 5.283% (1991 – 13.922% to 8.763%).

Loan transactions for the year are summarized as follows:

	1992	1991
	(in thousands)	
Balance at beginning of year	$ 136,647	$ 106,283
Borrowings	266,729	234,873
Payments	(252,585)	(204,509)
Balance at end of year	$ 150,791	$ 136,647
Accrued interest at end of year	$ 2,729	$ 2,388

7. Representatives' Fees

The Commission has used the services of representatives for the sale of dairy products on the export market. Total fees for the year were $3.6 million (1991 – $2.4 million), and are included in cost of goods sold.

8. Purchase Commitments

As at July 31, 1992, the Commission was committed to purchase butter and skim milk powder produced prior to that date at Canadian support prices and other dairy products produced prior to that date at negotiated contract prices. These commitments amounted to approximately $6.0 million (1991 – $12.0 million).

9. Related Party Transactions

Included in export sales is an amount of $13.3 million (1991 – $13.3 million) of sales to the Canadian International Development Agency. These sales were carried out in the normal course of business and at the Commission's established sales prices.

In addition, government departments provided the Commission with certain administrative services without charge. The cost of these services is not recorded in the Commission's accounts.

10. Subsequent Event

The Canadian Milk Supply Management Committee, at its meeting of September 23 and 24, 1992, decided that the excess of financing by producer levies as at July 31, 1992 be retained by the Commission and applied against future operations.

11. Financial Statement Presentation

A statement of changes in financial position has not been included because, in the opinion of management, it would not provide any meaningful additional information.

SCHEDULE OF OPERATIONS BY PRODUCT

for the year ended July 31, 1992
(in thousands)

	1992					1991				
	Butter	Skim Milk Powder	Evaporated Milk	Other Products*	Total	Butter	Skim Milk Powder	Evaporated Milk	Other Products*	Total
Export sales	$ 12,634	$ 115,009	$ 16,490	$ 24,327	$ 168,460	$ 13,916	$ 81,240	$ 10,313	$ 32,619	$ 138,088
Cost of goods sold	33,482	155,134	19,677	39,434	247,727	34,759	99,702	11,104	47,321	192,886
Loss on export sales	20,848	40,125	3,187	15,107	79,267	20,843	18,462	791	14,702	54,798
Domestic sales	71,355	2,843**	—	—	74,198	52,730	2,752**	—	—	55,482
Cost of goods sold	71,080	5,607	—	—	76,687	51,322	4,783	—	—	56,105
Loss (margin) on domestic sales	(275)	2,764	—	—	2,489	(1,408)	2,031	—	—	623
Total loss on sales	$ 20,573	$ 42,889	$ 3,187	$ 15,107	81,756	$ 19,435	$ 20,493	$ 791	$ 14,702	55,421
Assistance and expenses										
Dairy product assistance										
– Export	$ 1,694	$ 1,027	$ 101	$ 44,070	46,892	$ 1,352	$ 631	$ 416	$ 24,772	27,171
– Domestic	1,117	11,527	—	2,049	14,693	201	9,380	—	—	9,581
Inventory writedown	7,736	4,640	—	2,288	14,664	1,502	45,732	4,275	380	51,889
Promotion and donation	45	260	—	—	305	4,067	159	—	—	4,226
Carrying charges	6,915	4,386	324	422	12,047	7,768	4,704	561	745	13,778
Provision for doubtful accounts	—	—	—	595	595	—	—	39	—	39
	$ 17,507	$ 21,840	$ 425	$ 49,424	89,196	$ 14,890	$ 60,606	$ 5,291	$ 25,897	106,684
Provision for losses on disposal of surplus production					32,991					25,827
Administrative expenses					4,933					5,097
Total assistance and expenses					127,120					137,608
Total cost of operations					$ 208,876					$ 193,029

*Include whole milk powder and cheese
**Sold as animal feed

La Commission canadienne du lait

Rapport annuel 1991-1992

Commission canadienne du lait
Canadian Dairy Commission

Canada

Si vous désirez en savoir davantage sur les activités de la Commission canadienne du lait ou sur l'industrie laitière, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Direction de la planification stratégique, des politiques et des communications
Commission canadienne du lait
2197, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0Z2
Téléphone (613) 998-9490
Télécopieur (613) 998-4492

Cette publication est également disponible en bibliothèque partout au Canada.

COLLABORATION :

Graphisme et production
Ricochet Design Studio

Illustrations
David MacLeod

Photographie
Optima Communications

Impression
Imprimeurs Beauregard

Imprimé au Canada sur papier recyclé.

N° de catalogue CC 101-1992
ISBN 0-662-59208-5

Canada 125

Cette année, la Commission canadienne du lait célèbre 25 années de succès. Découvrons ensemble quelques moments de notre histoire, *à la page 18.*

Les magnifiques illustrations du présent rapport — inspirées, dans plusieurs cas, d'images de rapports antérieurs — donnent un aperçu de notre passé et de la présence continue du secteur laitier dans notre vie.

La Commission doit une grande part de ses succès à ses partenaires de l'industrie et elle compte sur le maintien de cette collaboration fructueuse à l'avenir.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre	2
L'évolution de la politique laitière en 1991–1992	3
La politique laitière nationale	4
Revue de l'année laitière 1991–1992	6
Gestion des approvisionnements de lait	6
Retenues	8
Contrôle des importations de produits laitiers	10
Prix cible pour le lait de transformation	10
Paiements de soutien directs aux producteurs de lait	11
Prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé	11
Opérations commerciales	12
Mise en marché intérieure	14
Mise en marché internationale	16
La Commission canadienne du lait	18
Nos 25 premières années	18
Mandat de la Commission	18
Réalisation des objectifs pour 1991–1992	19
Personnel	21
Le Comité consultatif de la Commission	22
Observations sur les questions financières	22
Responsabilité de la direction quant aux états financiers	23
États financiers vérifiés	23

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Répartition provinciale du quota national de mise en marché	6
Saisonnalité des livraisons de lait et de crème	6
Production et besoins de lait de transformation	7
Production de lait de transformation et de crème	7
Retenues remises par les provinces	9
Contribution du secteur de lait de consommation	9
Prix cible pour le lait de transformation	10
Prix cible en dollars constants 1981	10
Nombre de fermes laitières	11
Paiements de soutien directs versés aux producteurs	11
Structure des prix de soutien	12
Prix de soutien fédéraux	12
Activités de mise en marché de la Commission	13
Disparition de produits laitiers par habitant au Canada	15
Disposition de poudre de lait écrémé	16
Exportations de fromage	17

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Bill McKnight
Ministre de l'Agriculture
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Ministre,

Il nous fait plaisir de vous soumettre notre rapport sur les activités de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière terminée le 31 juillet 1992.

La Commission célèbre cette année son 25e anniversaire. Depuis sa création, elle a pu aider l'industrie en assurant une meilleure coordination des politiques et des programmes du gouvernement et en fournissant un cadre de travail pour la présence des gouvernements fédéral et provinciaux au sein de l'industrie.

Grâce à l'appui de nos partenaires de l'industrie en 1991–1992, nous avons procédé à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la politique laitière nationale.

Une recommandation du Groupe de travail est à l'origine d'un transfert partiel, le 1er août 1991, des facteurs de pondération relative des prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. D'autres recommandations ont mené à la création d'un programme de remise pour les utilisateurs d'ingrédients laitiers et d'un projet visant à examiner la compétitivité de l'industrie laitière canadienne. En outre, le Programme d'offre d'achat a été modifié pour le rendre plus réceptif au marché et inciter l'industrie à s'auto-suffire.

La diminution des besoins intérieurs demeure une préoccupation majeure pour l'industrie laitière. Au cours des deux dernières années laitières, les producteurs ont vu le quota national baisser de plus de 10 p. 100.

Au début de l'année 1991–1992, le quota national de mise en marché a été abaissé de 44,7 à 42,6 millions d'hectolitres afin d'incorporer des besoins intérieurs de 41 millions d'hectolitres et une marge de production fixée à 4 p. 100, soit 1,6 million d'hectolitres. Plus tard au cours de l'année, on a appliqué une réduction supplémentaire de 1 p. 100 du niveau prévu pour les besoins intérieurs.

En prévision de l'année laitière 1992–1993, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a dû réduire à nouveau le quota de mise en marché de 3 p. 100 afin d'adapter la production de lait de transformation à la diminution de la demande.

Le Comité a approuvé un certain nombre d'initiatives afin de réagir à cette baisse continue de la demande. Les producteurs financent maintenant un programme visant à favoriser l'utilisation intérieure de matière grasse dans l'industrie de la boulangerie. Le Comité a également approuvé un programme d'entreposage du lait évaporé afin de compenser les pénuries saisonnières attribuables, en partie, à la baisse de production de lait entier. Ces programmes s'ajoutent au Programme de remise pour les transformateurs secondaires qui a été prolongé pour 1992–1993.

Une des grandes réalisations du Comité a été l'établissement d'une base pour le partage des coûts de gestion de l'approvisionnement national de lait de transformation entre les producteurs de lait de consommation et de transformation. L'entente entrée en vigueur le 1er août 1991 reconnaît les coûts que l'excédent d'écrémage du secteur du lait de consommation impose aux producteurs de lait de transformation.

Le Comité a aussi décidé d'abaisser de 10 à 8 millions de kilogrammes, à compter du 31 juillet 1992, le niveau normal des stocks de beurre détenus par la Commission pour approvisionner le marché intérieur.

La Commission préside un sous-comité du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait chargé d'évaluer les politiques provinciales en matière de classification du lait, d'attribution de lait aux usines et d'établissement des prix du lait afin de mieux harmoniser la réglementation des provinces.

En novembre 1991, M. Cliff McIsaac a quitté la Commission pour accepter la présidence du Conseil national de commercialisation des produits agricoles. En décembre 1991, nous avons été durement éprouvés par le décès subit de notre vice-président, M. Kenneth McKinnon. En juillet 1992, M. Frank Claydon, sous-ministre adjoint à Agriculture Canada, a été nommé commissaire à titre intérimaire afin d'aider la Commission à poursuivre ses travaux.

Au fil des ans, la Commission a pu compter sur la coopération de l'industrie et espère que l'avenir sera tout aussi fructueux. Nous avons rendu compte de la réalisation des objectifs de la Commission pour 1991–1992 à la page 19.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Roch Morin

Roch Morin, *président*

Frank Claydon, *commissaire*

L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE EN 1991–1992

En mai 1991, le Groupe de travail sur la politique laitière nationale mettait un terme à près de deux années de délibérations en soumettant un rapport contenant 23 recommandations. La Commission canadienne du lait a bien accueilli cette opportunité de renouvellement pour l'industrie.

Les recommandations reconnaissent l'importance du rôle de la Commission pour assurer le maintien de la force et de la viabilité de l'industrie laitière tout en pressant la Commission de favoriser une plus grande transparence, une meilleure réceptivité au marché et une plus grande compétitivité pour assurer la vigueur de l'industrie au cours des années à venir.

Grâce à l'appui de ses partenaires de l'industrie, la Commission a pu procéder à la mise en œuvre des recommandations relevant de sa compétence. Dans le cas de certaines autres recommandations, elle a agi comme conseillère et intervenante auprès d'autres organismes d'élaboration de politiques.

Par exemple, la Commission a invité des représentants des consommateurs et des transformateurs à siéger au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait tout en sollicitant les avis de son Comité consultatif, nouvellement restructuré pour représenter l'industrie et d'autres intervenants, pour établir le prix cible et les prix de soutien.

La Commission a donné suite à une recommandation du Groupe de travail en modifiant le Programme d'offre d'achat afin de l'axer davantage sur le marché et d'inciter l'industrie à s'auto-suffire. Des recommandations du Groupe de travail sont aussi à l'origine d'un transfert partiel, le 1er août 1991, des facteurs de pondération relative des prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé, d'un programme de remise pour les utilisateurs d'ingrédients laitiers et d'un projet visant à examiner et à élaborer des plans pour améliorer la compétitivité de l'industrie laitière canadienne.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait s'occupe quant à lui de certaines recommandations mettant en cause des juridictions inter-provinciales; la Commission, qui préside le Comité, collabore à ce travail.

Enfin, on a prié la Commission de partager son expertise avec le Comité directeur des sous-ministres chargé de la gestion des approvisionnements, un comité fédéral-provincial constitué pour traiter de questions intergouvernementales soulevées dans le rapport du Groupe de travail.

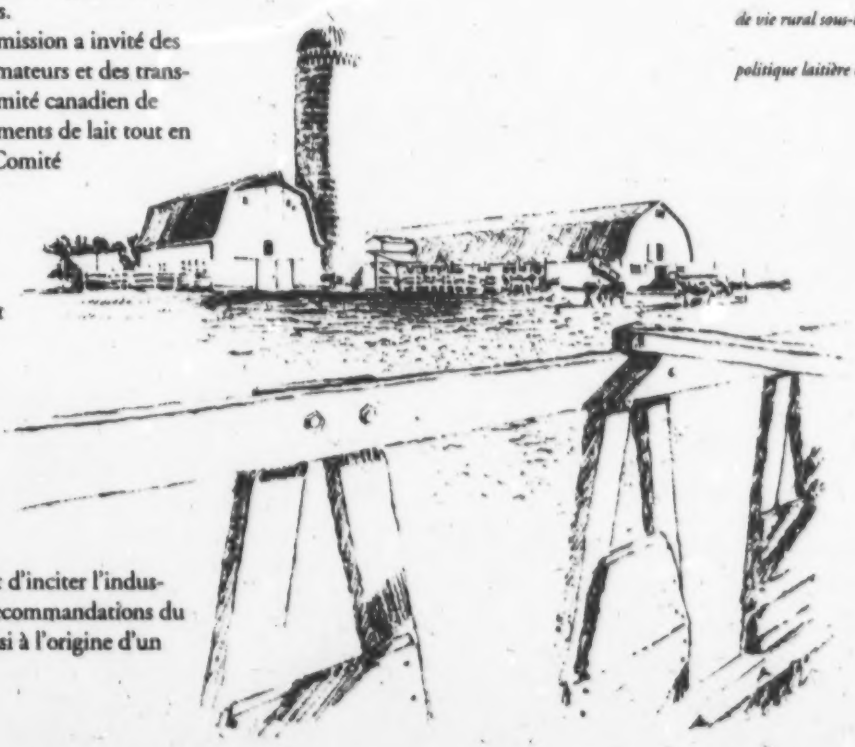

L'attachement à un mode de vie rural sous-tend la politique laitière canadienne.

LA POLITIQUE LAITIÈRE NATIONALE

L'industrie laitière est un secteur clé de l'économie canadienne. En 1991, elle a généré des recettes agricoles en espèces de plus de 3,4 milliards de dollars, tandis que la valeur des produits laitiers provenant des usines de transformation a dépassé les 7,3 milliards de dollars.

Il y a deux marchés pour le lait au Canada. Le marché du lait de consommation (lait de consommation et crème fraîche) représente 41 p. 100 de la production laitière, tandis que le reste de la production, 59 p. 100 du lait, sert à la fabrication de produits laitiers comme le beurre, le fromage, le yogourt et la crème glacée.

Chaque province est responsable de la production et de la mise en marché du lait dans le commerce intra-provincial, ainsi que de l'établissement de sa formule de fixation des prix, de ses politiques de quota et d'autres règlements. Les activités de mise en marché du lait de transformation servant aux produits faciles à livrer au-delà des frontières provinciales sont supervisées conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces en vertu d'une entente fédérale-provinciale connue sous le nom de *Plan national de commercialisation du lait*.

Un moment historique — la signature du Plan national de commercialisation du lait au début des années soixante-dix.

Système national de gestion des approvisionnements de lait

Le Canada s'est doté d'un système de gestion des approvisionnements de lait de transformation au début des années soixante-dix. Cette initiative a permis de mettre un terme aux variations imprévisibles enregistrées dans les années cinquante et soixante et qui étaient à l'origine de l'instabilité des marchés, d'approvisionnements incertains et de revenus très variables pour les producteurs et les transformateurs. Le régime de gestion des approvisionnements de lait est la pierre angulaire de la politique laitière nationale du Canada.

Le but de la gestion des approvisionnements de lait est d'obtenir un équilibre, basé sur la matière grasse, entre les approvisionnements de lait de transformation et la demande de produits laitiers. Le marché intérieur est approvisionné principalement par la production canadienne de lait, à l'exception d'un volume fixe d'importations de fromage et de petites quantités d'autres produits laitiers.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) voit à l'application du *Plan national de commercialisation du lait*. Le Comité est présidé par la Commission canadienne du lait et composé de représentants des producteurs et des gouvernements de toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve, qui ne produit pas suffisamment de lait pour le marché de la transformation. Des représentants des consommateurs et des transformateurs participent à titre de membres sans droit de vote.

Le CCGAL établit un niveau cible pour la production nationale de lait, ou quota de mise en marché, qui fait l'objet d'une surveillance constante et de rajustements périodiques pour refléter les variations de la demande. Le Plan prévoit la part du quota national de chaque province et contient des dispositions pour le

partage de toute augmentation ou diminution du quota. Chaque province répartit sa part du quota national entre ses producteurs, selon ses propres politiques.

Le régime prévoit une petite marge à l'intérieur du quota de mise en marché pour prévenir les pénuries sur le marché intérieur. En répondant aux besoins intérieurs de matière grasse, l'industrie laitière du Canada fait face à un surplus structurel de solides non-gras qui sont pris en charge dans le cadre de programmes d'exportation.

En vertu du Plan, les producteurs assument la responsabilité des coûts d'exportation des produits laitiers qui ne sont pas consommés au Canada. À cette fin, les offices provinciaux perçoivent des retenues qu'ils remettent à la Commission.

Contrôle des importations de produits laitiers

Pour pouvoir administrer son régime national de gestion des approvisionnements de lait, le Canada s'est doté d'un ensemble de mesures lui permettant de surveiller et de contrôler les importations de produits laitiers. Sans ces mesures, la stabilité qu'offre la politique laitière nationale serait compromise par des importations qui sont souvent fortement subventionnées par les pays exportateurs. Le gouvernement canadien a établi des contrôles à l'importation qui sont administrés par le ministère des Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, conformément aux dispositions de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation.*

Prix cible pour le lait de transformation

Le prix cible est fixé à un niveau qui vise à fournir aux producteurs de lait efficaces un revenu leur permettant de couvrir leurs coûts en espèce, de rémunérer leur travail et leurs investissements reliés à la production de lait de transformation.

Le coût de production du lait est calculé à partir de données provenant d'environ 350 exploitations laitières de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. Trente pour cent de l'échantillon, soit les producteurs ayant les coûts les plus élevés par hectolitre, sont éliminés du calcul servant à établir le prix cible.

Puisque le mécanisme mesure les coûts réels à la ferme sur une base annuelle, les variations du coût de production du lait peuvent être répercutées rapidement sur la structure des prix. Ceci a pour but de s'assurer que les consommateurs profitent directement de toute amélioration de la productivité.

Soutien du prix cible

Le gouvernement fédéral soutient le prix cible du lait de transformation sur le marché grâce à deux programmes de la Commission canadienne du lait. Les producteurs reçoivent des **paiements de soutien directs** du gouvernement pour les livraisons de lait de transformation et de crème requises pour répondre aux besoins intérieurs. Ces paiements visent à atténuer le prix que paient les consommateurs pour les produits laitiers, ce qui stimule la consommation et favorise le maintien d'une industrie laitière importante.

La Commission fixe les **prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé** et offre d'acheter les produits à ces prix, ce qui permet aux producteurs de toucher le prix cible pour leur lait. Les prix de soutien sont établis à un niveau qui donne aussi aux transformateurs une marge assurée pour couvrir leurs coûts et leur procurer un rendement sur leur investissement.

Les organismes provinciaux de mise en marché du lait se servent du prix cible et des prix de soutien comme lignes directrices pour établir leurs prix pour le lait. Le Programme d'offre d'achat permet à la Commission de détenir des stocks de beurre et de poudre de lait écrémé pour assurer l'approvisionnement pendant les périodes de déséquilibre entre la demande et la production.

REVUE DE L'ANNÉE LAITIÈRE 1991–1992

GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DE LAIT

Les besoins intérieurs de lait de transformation, mesurés sur la base de la matière grasse, ont poursuivi leur baisse tout au long de l'année. Par conséquent, on a réduit le quota de mise en marché (QMM) de 44,7 à 42,6 millions d'hectolitres au début de l'année afin d'incorporer des besoins intérieurs de 41,0 millions d'hectolitres et une marge de production fixée à 4 p. 100, soit 1,6 million d'hectolitres. Plus tard au cours de l'année, on a appliqué une réduction supplémentaire de 1 p. 100 du niveau prévu pour les besoins intérieurs.

Les besoins réels pour 1991–1992 se sont éventuellement établis à 40,0 millions d'hectolitres en fin d'année. Cette situation est attribuable à une baisse graduelle continue de la consommation de beurre et à une augmentation de l'écrémage — source secondaire de matière grasse — au fur et à mesure que les consommateurs continuent d'adopter des produits de lait de consommation et de lait de transformation à plus faible teneur en matière grasse comme le lait 1 % et les fromages allégés. Ultimement, le produit de l'écrémage provenant de la fabrication de produits à faible teneur en matière grasse déplace la production de lait de transformation.

SAISONNALITÉ DES LIVRAISONS TOTALES DE LAIT ET DE CRÈME
(pourcentage de répartition)

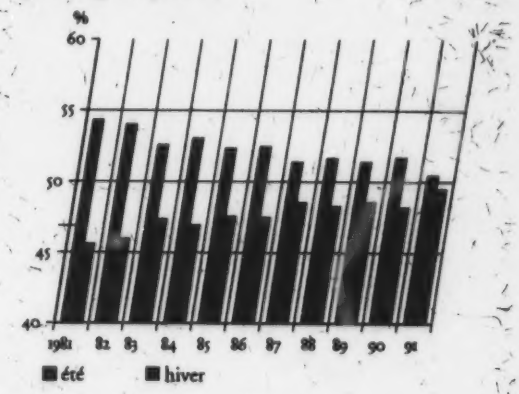

Malgré les réductions de quota, la production au cours de l'année laitière 1991–1992 s'est établie à 44,6 millions d'hectolitres, soit 5,2 p. 100 de plus que le QMM. Cela reflète bien la difficulté qu'ont les producteurs à apporter des rajustements compatibles avec la décroissance rapide de l'industrie. Au cours des deux dernières années laitières, le quota a été réduit de plus de 10 p. 100.

Les surplus de matière grasse ont amené la Commission à faire des achats substantiels de beurre. Malgré des exportations considérables, les stocks en fin d'année étaient à environ 7 millions de kilogrammes de plus que le niveau jugé suffisant.

La Commission a encore acheté un volume moindre de poudre de lait écrémé. Comme on fabrique moins de beurre à partir de lait cru, il y a moins de solides non-gras, le sous-produit de ce processus. L'industrie se rapproche rapidement d'un point d'équilibre entre la demande des solides non-gras du lait cru et les besoins de matière grasse, ce qui permettra de fixer le quota d'après la demande de solides non-gras. Le Comité de gestion des approvisionnements de lait se penche sur les incidences de cette situation sur le fonctionnement du régime de gestion des approvisionnements.

RÉPARTITION PROVINCIALE DU QUOTA NATIONAL DE MISE EN MARCHÉ (QMM)
(millions)

31 juillet 1992	Kilogrammes de matière grasse	Hectolitres de lait	%
Île-du-Prince-Édouard	3,066	0,852	2,0
Nouvelle-Écosse	2,002	0,556	1,3
Nouveau-Brunswick	1,983	0,551	1,3
Québec	71,822	19,950	47,1
Ontario	47,277	13,132	31,0
Manitoba	5,872	1,631	3,9
Saskatchewan	3,909	1,086	2,6
Alberta	10,082	2,801	6,6
Colombie-Britannique	6,498	1,805	4,3
CANADA	152,511	42,364	100,0 %

PRODUCTION ET BESOINS DE LAIT DE TRANSFORMATION
(millions d'hectolitres)

	Total du QMM	Besoins canadiens[1]	Production	Surplus de production (déficit)
1984-85	47,4	47,5	48,0	0,5
1985-86	46,6	46,6	46,9	0,3
1986-87	46,6	47,0	46,8	(0,2)
1987-88	47,3	47,2	48,5[3]	1,3
1988-89	47,4	46,7[2]	48,8	2,1
1989-90	46,1	45,4	47,0	1,6
1990-91	44,7	43,4	45,8	2,4
1991-92	42,4	41,1	44,6	3,5

[1]Besoins intérieurs réels tels qu'établis en fin d'exercice, plus une marge et le QMM additionnel approuvé par le CCGAL.

[2]Comprend 0,1 million d'hectolitres pour le QMM additionnel de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse.

[3]Les provinces pouvaient produire jusqu'à 3 p. 100 de plus que leur part du QMM au taux de retenue de la marge.

PRODUCTION DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE CRÈME
(milliers de kilogrammes de matière grasse)

	1989–90	1990–91	1991–92
Île-du-Prince-Édouard	3 172	3 076	3 082
Nouvelle-Écosse	2 293	2 293	2 201
Nouveau-Brunswick	2 270	2 217	2 096
Québec	80 154	76 840	74 829
Ontario	51 992	51 657	50 798
Manitoba	6 712	6 423	6 223
Saskatchewan	4 395	4 265	4 030
Alberta	11 416	11 226	10 431
Colombie-Britannique	6 718	6 731	6 807
CANADA	169 122	164 728	160 497

Afin de rétablir l'équilibre entre la production de lait de transformation et la demande qui diminue, le Comité a réduit davantage le QMM de 3 p. 100 pour l'année laitière 1992–1993.

Activités du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait examine régulièrement les facteurs économiques et de mise en marché qui affectent l'industrie, y compris les tendances de la consommation intérieure et de la production, les prévisions d'achat de poudre de lait écrémé et de beurre par la Commission et les conditions du marché d'exportation. Il examine également les rapports relatifs aux transactions commerciales et aux activités de promotion, les taux de retenue des producteurs et leur application, ainsi que la répartition provinciale du quota.

À la suite d'une recommandation du Groupe de travail sur la politique laitière nationale, le Comité a offert à l'Association canadienne des consommateurs et au Conseil national de l'industrie laitière du Canada de désigner chacun un représentant sans droit de vote au Comité.

Accord sur l'écrémage — Une réalisation importante du Comité a été l'établissement d'une base de partage des coûts de gestion de l'approvisionnement national de lait de transformation entre les producteurs de lait de consommation et de lait de transformation. L'entente reconnaît les coûts qu'entraînent les surplus de matière grasse du secteur du lait de consommation pour les producteurs de lait de transformation.

Ce moule à beurre en bois sculpté illustre la richesse de l'apport du secteur laitier à notre patrimoine.

Depuis le 1er août 1991, chaque province est entièrement responsable de l'écrémage de la matière grasse dans son secteur du lait de consommation. De plus, l'entente prévoit une compensation pour les provinces dont la production d'écrémage est proportionnellement inférieure à la moyenne nationale au fil des ans. Cette compensation prend la forme d'une protection limitée contre toute réduction éventuelle de quota à la suite d'une augmentation de l'écrémage.

Finalement, la responsabilité provinciale en matière de retenue évoluera sur une période de trois ans. Au lieu d'un calcul sur la base de la production de lait de transformation de la province auquel s'ajoute une surcharge pour l'écrémage pour la production de lait de consommation, la responsabilité sera calculée sur la production totale de lait de chacune des provinces d'ici l'année laitière 1993–1994.

Initiatives en matière de mise en marché — Le Comité a approuvé un certain nombre d'initiatives en réponse à la baisse continue des besoins intérieurs, principale source de préoccupations pour l'industrie laitière.

Les producteurs financent maintenant un programme visant à accroître l'utilisation intérieure de matière grasse dans l'industrie de la boulangerie. Le Comité a également approuvé un programme d'entreposage de lait évaporé afin de compenser les pénuries saisonnières attribuables, en partie, à la réduction de la production de lait entier. Ces programmes s'ajoutent au Programme de remise pour les transformateurs secondaires qui a été prolongé pour l'année 1992–1993.

Le Comité a consenti à réduire de 10 à 8 millions de kilogrammes le niveau normal des stocks de beurre, à compter du 31 juillet 1992.

Sous-comité de promotion de l'harmonisation — La Commission préside un sous-comité du CCGAL chargé d'évaluer les politiques provinciales de classification du lait, d'attribution du lait aux usines et d'établissement des prix afin de favoriser une meilleure harmonisation des règlements provinciaux et une meilleure intégration du système national de commercialisation du lait.

Le Sous-comité s'inscrit dans le prolongement des recommandations du Groupe de travail sur la politique laitière nationale, qui demandait que l'on tienne des discussions en vue d'une plus grande harmonisation interprovinciale des pratiques et des règlements en matière de commercialisation.

Jusqu'à maintenant, le Sous-comité a examiné les politiques de retenue et de quota de chacune des provinces et a commandé un examen des systèmes provinciaux d'établissement du prix des classes de lait et des régimes d'attribution des approvisionnements de lait. Il a également envisagé l'élaboration d'une bourse nationale de quota.

Chacun trouve son compte avec les produits laitiers canadiens!

Retenues

En vertu du *Plan national de commercialisation du lait*, les producteurs de lait sont responsables des coûts liés à l'exportation des produits laitiers qui ne sont pas requis pour la consommation intérieure. Les offices et agences provinciaux de mise en marché perçoivent les fonds nécessaires au moyen de retenues sur les paiements aux producteurs de lait et versent ces sommes mensuellement à la Commission, conformément aux taux et aux conditions fixés par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait. Les retenues servent également à financer des programmes spéciaux approuvés par le CCGAL pour accroître l'utilisation intérieure de matière grasse et de poudre de lait écrémé.

RETENUES REMISES PAR LES PROVINCES — SECTEUR DU LAIT DE TRANSFORMATION ET DE LA CRÈME
(en milliers)

	1989–90	1990–91	1991–92
Île-du-Prince-Édouard	2 675 $	2 934 $	2 278 $
Nouvelle-Écosse	2 471	3 428	3 443
Nouveau-Brunswick	2 361	2 831	2 554
Québec	72 685	76 430	82 913
Ontario	39 490	54 710	66 508
Manitoba	6 289	6 472	7 026
Saskatchewan	4 061	4 685	3 788
Alberta	11 476	14 487	10 827
Colombie-Britannique	7 267	8 937	8 153
CANADA	148 775 $	174 914 $	187 490 $

En 1991–1992, la Commission a commencé la mise en œuvre du plan approuvé par le CCGAL pour modifier la méthode de calcul de la responsabilité provinciale en matière de retenue. Les changements seront adoptés progressivement sur une période de trois ans.

En 1991–1992, les provinces ont remis à la Commission leur part des retenues intra quota calculées de la manière suivante :

- 55 p. 100 de l'obligation de la province en matière de retenues intra quota a été appliquée conformément à la méthode antérieure, c'est-à-dire sur la production du QMM plus une surcharge de l'hectolitre pour l'écrémage net du lait de consommation; et,
- 45 p. 100 de cette obligation est appliquée à l'ensemble des ventes de lait de consommation et de la production de lait de transformation dans le cadre du quota de mise en marché.

La responsabilité de chacune des provinces en matière de retenues applicables aux livraisons excédant le quota a été calculée sur la base des coûts d'écoulement des surplus de matière grasse et sur l'équivalent de solides non-gras de la province pour la première fois en 1991–1992. Le taux a varié de 37,98 $ à 40,11 $ par hectolitre, selon le rendement moyen pour les composants du lait de la province.

Le taux de la retenue hors quota pour les livraisons de crème a été porté de 4,00 $ à 5,61 $ le kilogramme de matière grasse afin de refléter l'augmentation des coûts d'écoulement de la matière grasse.

Les retenues applicables à l'ensemble du lait comprenaient une somme de 0,14 $ l'hectolitre pour couvrir les coûts reliés aux stocks de beurre que conserve la Commission pour assurer l'approvisionnement intérieur, ainsi qu'une somme de 0,02 $ l'hectolitre représentant la contribution des transformateurs à un fonds pour les fabricants d'aliments qui utilisent des ingrédients laitiers.

En 1991–1992, les offices et agences provinciaux du lait ont versé à la Commission un total de 219,32 millions de dollars en retenues provenant des secteurs du lait de transformation et de consommation et incluant la production hors quota et intra quota.

La contribution du secteur du lait de consommation s'est accrue sensiblement au cours de l'année laitière en raison d'une modification à la structure des retenues. Les retenues sur les ventes de lait de consommation,

CONTRIBUTION DU SECTEUR DU LAIT DE CONSOMMATION
(en milliers)

	1989–90[1]	1990–91[1]	1991–92[2]
Île-du-Prince-Édouard	36 $	40 $	165 $
Nouvelle-Écosse	174	307	1 215
Nouveau-Brunswick	189	198	751
Québec	1 293	1 429	7 790
Ontario	3 538	4 119	13 040
Manitoba	335	374	1 280
Saskatchewan	266	288	1 095
Alberta	687	850	3 026
Colombie-Britannique	536	540	3 466
CANADA	7 154 $	8 145 $	31 828 $

[1]Calculée au taux de 1,25 $ l'hectolitre de l'écrémage net de chaque province au cours de l'année civile précédente.

[2]Les retenues sont appliquées à l'ensemble des ventes de lait de consommation, en plus d'une surcharge pour l'écrémage net.

à 27,32 millions de dollars, et la surcharge de 4,51 millions de dollars applicable à l'écrémage net portent le total de la contribution de ce secteur à 31,83 millions de dollars, en hausse par rapport aux 8,15 millions de dollars provenant de la surcharge de 1,25 $ l'hectolitre de l'écrémage net en 1990–1991.

Par le passé, les retenues que versaient les provinces à la Commission étaient calculées selon les taux approuvés par le CCGAL. Cependant, le plan visant à répartir les retenues sur l'ensemble de la production laitière a amené le Comité à approuver un budget établissant les obligations provinciales en matière de retenues sur la base des coûts de mise en marché prévus. Le calcul des taux de retenue réelle applicables aux producteurs a été laissé aux provinces.

Contrôle des importations de produits laitiers

Les contrôles canadiens en matière d'importation de produits laitiers sont demeurés inchangés en 1991–1992.

Pour appuyer la gestion des approvisionnements, le gouvernement canadien est d'avis qu'il faut consolider et clarifier les dispositions de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) afin d'autoriser les contrôles à l'importation de produits laitiers transformés. Le gouvernement attend maintenant les résultats de la ronde actuelle des négociations avant de mettre en œuvre la décision de 1989 d'un comité du GATT qui stipule que les quotas imposés par le Canada sur l'importation de crème glacée et de yogourt ne sont pas conformes aux obligations du GATT.

Les quotas d'importation du Canada s'appliquent également à la poudre de babeurre, au lait concentré sucré et au fromage. En 1978, le quota d'importation annuel de fromage a été fixé à 20,4 millions de kilogrammes et est demeuré inchangé depuis. Cela représente un accès beaucoup plus important au marché canadien (7,4 p. 100 du marché intérieur) par rapport à l'accès au marché des États-Unis (4,6 p. 100) ou de la Communauté européenne (2,3 p. 100).

Le Tribunal canadien du commerce extérieur poursuit son enquête sur l'attribution des quotas d'importation pour les produits de la volaille et du lait soumis à un régime de gestion des approvisionnements. Le Tribunal s'est penché sur les principes qui devraient guider l'attribution de quotas d'importation et devrait soumettre son rapport en octobre 1992.

Prix cible pour le lait de transformation

Le 1er août 1991, le prix cible pour le lait de transformation a été augmenté de 1,23 $, passant de 48,69 $ à 49,92 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse.

Le prix cible de 49,92 $ comprend une somme de 0,16 $ perçue des retenues des producteurs, c'est-à-dire 0,14 $ pour couvrir les frais de possession des stocks de beurre de la Commission au niveau normal pour approvisionner le marché intérieur et une somme de 0,02 $ représentant la contribution des transformateurs à un fonds de remise pour les fabricants d'aliments qui utilisent des ingrédients laitiers.

Bien que les données sur les coûts indiquaient une augmentation de 3,1 p. 100 du prix cible, la Commission a limité la hausse à 2,5 p. 100 après avoir tenu compte de la nécessité

Prix cible pour le lait de transformation[1]
(l'hectolitre)

1989	1er août	47,45 $
1990	1er août	48,69 $
1991	1er août	49,92[1] $

[1]Comprend 0,14 $ pour couvrir tous les coûts admissibles associés au maintien de stocks de beurre jusqu'à un niveau normal déterminé par la Commission.

[2]Comprend 0,02 $ à titre de contribution des transformateurs à une remise pour les utilisateurs d'ingrédients laitiers.

Prix cible
En dollars constants 1981
(début de l'année laitière)

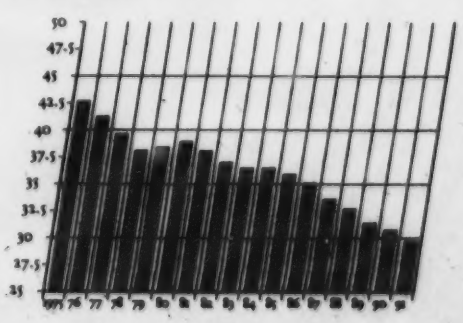

de favoriser la compétitivité de l'industrie face à la baisse de la consommation.

Après avoir examiné les données sur le coût de production en prévision du 1er février 1992, la Commission a décidé, en l'absence d'une variation de 2 p. 100 qui aurait justifié un rajustement, de ne pas modifier le prix de soutien.

Le gouvernement fédéral a renouvelé le mandat de la Commission d'établir le prix cible pour le lait de transformation, la marge des transformateurs et les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé, après que la Commission ait reçu l'avis de son Comité consultatif.

Ce processus était en place pour le 1er août 1992. Bien que le revenu cible des producteurs soit demeuré inchangé, la baisse des frais de possession du beurre de 0,14 $ à 0,08 $ l'hectolitre a contribué à abaisser le prix cible à 49,86 $ l'hectolitre. Cette baisse a pu être transférée au marché grâce à un prix de soutien plus faible pour le beurre.

NOMBRE DE FERMES LAITIÈRES

	1989–90	1990–91	1991–92
Île-du-Prince-Édouard	669	650	614
Nouvelle-Écosse	686	655	622
Nouveau-Brunswick	568	526	491
Québec	14 903	14 043	13 415
Ontario	10 976	10 549	10 233
Manitoba	2 113	1 956	1 824
Saskatchewan	1 496	1 282	1 150
Alberta	2 178	2 015	1 864
Colombie-Britannique	1 031	1 002	987
CANADA	34 620	32 678	31 200

PAIEMENTS DE SOUTIEN DIRECTS AUX PRODUCTEURS DE LAIT

Dans le cadre du programme fédéral de soutien du prix cible pour le lait de transformation, les producteurs reçoivent des paiements de soutien directs pour les livraisons de lait et de crème nécessaires pour répondre aux besoins intérieurs.

PAIEMENTS DE SOUTIEN DIRECTS VERSÉS AUX PRODUCTEURS DE LAIT DE TRANSFORMATION ET DE CRÈME (en milliers)

	1989–90	1990–91	1991–92
Île-du-Prince-Édouard	4 990 $	4 938 $	4 938 $
Nouvelle-Écosse	3 488	3 350	3 125
Nouveau-Brunswick	3 495	3 318	3 095
Québec	125 287	120 329	112 096
Ontario	83 429	78 973	73 788
Manitoba	10 194	9 826	9 164
Saskatchewan	6 795	6 543	6 101
Alberta	17 752	16 872	15 736
Colombie-Britannique	10 365	10 137	10 142
CANADA	265 795 $	254 286 $	238 185 $

Au cours de l'année laitière 1991–1992, les paiements mensuels ont été faits au taux de 1,675 $ le kilogramme de matière grasse (6,03 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse). Ce taux est constant depuis 1975. En 1991–1992, il représentait 12,1 p. 100 du prix cible par rapport à 24 p. 100 en 1975.

Les paiements aux producteurs ont totalisé 238,18 millions de dollars pour la production de 142,20 millions de kilogrammes de matière grasse (39,50 millions d'hectolitres de lait) pour fins de consommation intérieure. Cela se compare aux paiements de 254,29 millions de dollars faits au cours de l'année laitière précédente, une baisse de 6,3 p. 100.

PRIX DE SOUTIEN POUR LE BEURRE ET LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ

Le 1er août 1991, les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont été fixés à 5,331 $ et 3,304 $ le kilogramme respectivement.

Afin de respecter la proportion généralement acceptée de solides non-gras et de matière grasse dans le lait, on a corrigé à la baisse le rendement en poudre de lait écrémé d'un hectolitre de lait en le portant de 8,54 à 8,51 kilogrammes. Ce rendement sert au calcul du prix

STRUCTURE DES PRIX DE SOUTIEN

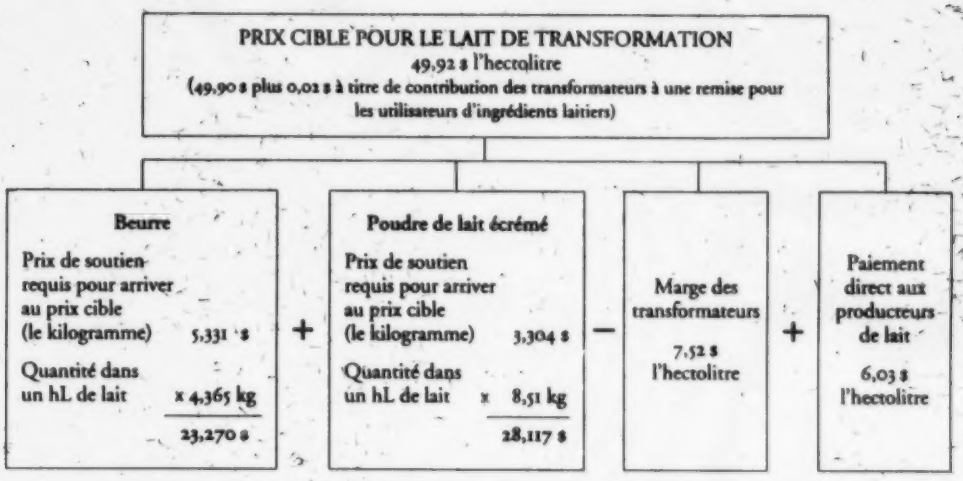

de soutien. Le rendement pour le beurre est demeuré à 4,365 kilogrammes.

La marge des transformateurs comprise dans le calcul des prix de soutien est passée de 7,34 $ à 7,52 $ l'hectolitre. Comme dans le cas de l'augmentation du prix cible pour les producteurs, cette hausse a été limitée à 2,5 p. 100.

La Commission a affecté la totalité de l'augmentation de 2,5 p. 100 du prix cible et de la marge des transformateurs au prix de soutien pour la poudre de lait écrémé conformément à une recommandation du Groupe de travail sur la politique laitière nationale et aux tendances du marché intérieur.

PRIX DE SOUTIEN FÉDÉRAUX POUR LE BEURRE ET LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ
(le kilogramme)

Date d'entrée en vigueur		Beurre	Poudre de lait écrémé
1989	1er août	5,167 $	3,046 $
1990	1er août	5,331 $	3,130 $
1991	1er août	5,331 $	3,304 $

OPÉRATIONS COMMERCIALES

Programme d'offre d'achat

Le Programme d'offre d'achat propose aux fabricants de beurre deux options pour la vente de beurre à la Commission, les plans A et B. En vertu du plan A, les transformateurs peuvent vendre ou acheter de la Commission du beurre en blocs de 25 kilogrammes au prix de soutien. Le plan A s'adresse surtout aux entreprises qui produisent plus de beurre qu'elles ne peuvent en commercialiser ou aux fabricants qui vendent plus de beurre qu'ils n'en produisent. Il s'agit essentiellement d'un programme d'élimination des surplus.

En vertu du plan B, les fabricants de beurre peuvent vendre du beurre en blocs ou en pains à la Commission et doivent racheter ce produit au cours de l'année civile qui suit. Grâce à ce plan, les entreprises peuvent équilibrer la saisonnalité de leur production et étaler leurs ventes sur l'ensemble de l'année civile.

Modifications récentes au Programme — Un certain nombre de modifications ont été apportées au Programme d'offre d'achat dès le début de l'année laitière 1991–1992 en réponse à une évaluation du programme et à une recommandation du Groupe de travail sur la politique laitière nationale.

Les changements visaient à inciter l'industrie à commercialiser son propre beurre plutôt que de le vendre à la Commission dans le cadre du plan A. La Commission a modifié le plan B afin d'encourager l'industrie à mettre le beurre directement en pains et à minimiser les coûts de remaniement.

Changements au Programme d'offre d'achat

Le plan B est devenu plus attrayant grâce :

- à l'assouplissement de la période d'entreposage autorisée; et,
- au rajustement du prix pour le rendre équivalent au prix versé aux fabricants en vertu du plan A.

Le plan A a également été modifié :

- la période «d'interdiction» qui prévoyait le paiement après 100 jours a été portée de quatre à six mois; et,
- en collaboration avec le Conseil national de l'industrie laitière du Canada, on a établi une base de données pour les besoins et les approvisionnements de beurre. Le système aidera l'industrie à réduire le recours à la Commission pour l'achat et la vente de beurre.

Stocks de beurre et de poudre de lait écrémé — La Commission a amorcé l'année laitière 1991–1992 avec des stocks de 14,67 millions de kilogrammes de beurre et de 29,09 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la Commission a acheté 25,71 millions de kilogrammes de beurre et 37,35 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Grâce à des ventes de 23,33 millions de kilogrammes de beurre et de 62,71 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé, les stocks de fin d'année s'établissaient, au 31 juillet 1992, à 17,05 millions de kilogrammes de beurre et 3,73 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé.

En 1991–1992, les achats de poudre de lait écrémé de la Commission se situaient à un faible niveau record pour la troisième année consécutive. La baisse importante est reliée aux niveaux inférieurs des surplus de solides non-gras, qui fait contraste à des achats de beurre à des niveaux records très élevés.

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ DE LA COMMISSION
(millions de kilogrammes)

	Achats	Ventes	Stocks à la fin de l'année
Beurre			
1989–90	17,60	17,80	17,75
1990–91	17,38	20,46	14,67
1991–92	25,71	23,33	17,05
Poudre de lait écrémé			
1989–90	56,35	57,71	20,89
1990–91	48,63	40,43	29,09
1991–92	37,35	62,71	3,73

Frais de possession — Les frais de possession rattachés au Programme d'offre d'achat du beurre salé et de poudre de lait écrémé de la Commission se sont élevés à 11,04 millions de dollars en 1991–1992.

Afin de couvrir les coûts de maintien à un niveau normal des stocks de beurre servant à approvisionner le marché intérieur, une somme de 0,14 $ l'hectolitre de lait a été ajoutée au prix cible pour 1991–1992 et perçue par l'entremise du prix de soutien du beurre. Les provinces

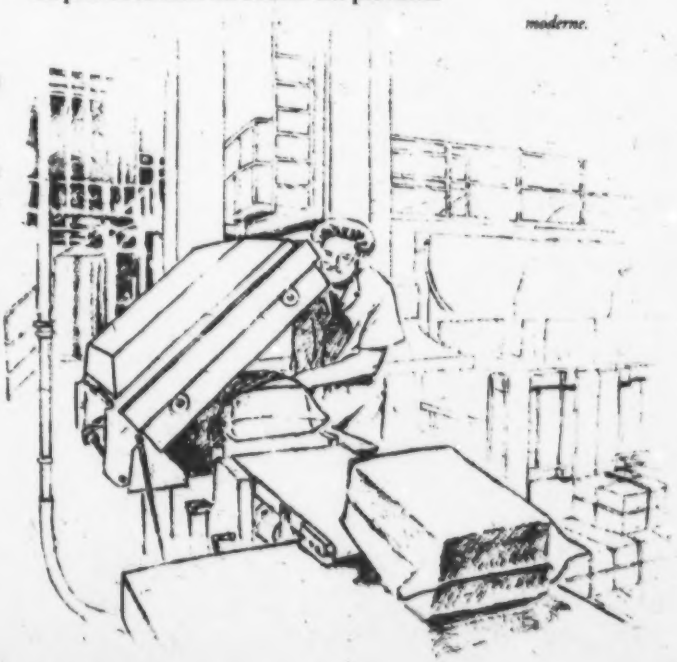

Une tradition d'excellence a pris naissance avec la première fromagerie canadienne en 1864. Cette tradition continue comme l'illustre les opérations d'emballage de blocs de cheddar dans cette usine moderne.

remettent cette surcharge à la Commission en haussant d'autant les retenues appliquées aux producteurs.

En prévision de l'année laitière 1992–1993, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a reconnu que la Commission avait besoin de stocks de beurre moins importants pour répondre à la demande intérieure. Ce fait ainsi que la baisse des taux d'intérêt entraîneront une diminution générale des coûts des stocks de beurre. Par conséquent, les frais de possession ont été abaissés à 0,08 $ l'hectolitre au début de 1992–1993.

Depuis août 1989, les retenues des producteurs ont servi à payer la totalité des coûts d'entreposage, de transport et d'intérêt encourus par la Commission pour les surplus de beurre et de poudre de lait écrémé.

Programmes d'aide au déplacement du beurre — La Commission a continué d'offrir un programme d'aide au transport, une indemnité pour le remaniement du beurre et une indemnité pour le transport du beurre en pains. Ces programmes visent à stabiliser le prix du beurre et à en assurer la disponibilité partout au Canada. Les programmes sont appliqués au transport du beurre entre les régions ayant des surplus et celles accusant des pénuries.

La crème glacée, un régal toujours rafraîchissant!

Programme d'utilisation de la matière grasse

Ce programme financé par les producteurs a été lancé pour répondre à deux objectifs principaux. Premièrement, favoriser l'utilisation du beurre dans des secteurs particuliers qui affichent une baisse, notamment l'industrie de la boulangerie où l'utilisation de la matière grasse est graduellement remplacée par des produits de substitution. Deuxièmement, encourager le développement de nouveaux produits comme le ghee, le beurre fractionné et le beurre clarifié.

Ce programme a reçu l'approbation du CCGAL pour une période d'essai qui a commencé en 1991–1992.

Programme d'aide à l'alimentation animale

Ce programme financé par les retenues des producteurs vise à maintenir le niveau d'utilisation intérieure des solides non-gras du lait. En vertu de ce programme, on offre, à prix concurrentiel, ces solides aux fabricants d'alimentation animale.

Les solides non-gras visés par ce programme excèdent les besoins canadiens et devraient donc être exportés. Ce programme devrait générer, en moyenne, de meilleurs revenus pour les producteurs que les ventes des surplus sur les marchés d'exportation.

Le 1er août 1991, le niveau d'aide a été établi à 1,604 $ le kilogramme afin qu'il corresponde au prix de soutien rajusté de la Commission pour la poudre de lait écrémé, ainsi qu'au prix mondial. Le 1er février 1992, cette aide a été abaissée à 1,504 $ le kilogramme pour refléter la hausse des prix mondiaux.

Le volume global ayant fait l'objet d'une aide en 1991–1992 est inférieur à celui de l'année laitière précédente (7,3 par rapport à 8,4 millions de kilogrammes) à cause des effets de la récession et de la concurrence des importations sur l'industrie du veau de lait. Les paiements en vertu de ce programme ont totalisé 11,34 millions de dollars en 1991–1992.

Mise en marché intérieure

La Commission profite de sa situation privilégiée au sein de l'industrie pour découvrir et promouvoir des débouchés pour de plus grandes quantités de lait, activité qui complète le rôle d'autres intervenants du secteur.

Les activités de mise en marché de la Commission doivent être approuvées par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait parce que ce sont les producteurs de lait qui financent ces projets avec leurs retenues. La gamme actuelle des programmes qui visent des aspects particuliers du marché comprend le Programme d'utilisation de la matière grasse, le Programme d'aide à l'alimentation animale (tous deux présentés à la section

DISPARITION DE PRODUITS LAITIERS PAR HABITANT[3] AU CANADA, 1981–1991

	Lait nature et crème	Crème glacée	Yogourt	Beurre	Fromage cheddar[1]	Fromage fondu[2]	Fromages fins[1]	Total de fromage	Poudre de lait écrémé	Fromage cottage
	LITRES				KILOGRAMMES					
1981	108,25	12,80	1,67	4,43	1,76	2,18	3,74	7,68	1,99	1,28
1982	108,20	12,31	1,73	4,28	1,44	2,20	3,96	7,60	2,41	1,21
1983	107,83	12,51	1,89	4,36	1,47	2,21	3,91	7,59	1,75	1,22
1984	107,66	11,98	2,12	4,27	1,72	2,08	4,29	8,09	2,51	1,22
1985	106,31	12,22	2,41	4,10	2,14	2,03	4,65	8,82	1,81	1,34
1986	107,86	12,43	2,77	3,92	2,36	1,96	5,23	9,55	1,79	1,29
1987	109,22	12,13	3,20	3,92	2,34	2,06	5,51	9,91	2,25	1,22
1988	107,93	12,37	3,29	3,83	2,04	2,25	5,52	9,81	2,02	1,20
1989	104,73	11,88	3,58	3,61	2,15	2,22	5,76	10,13	2,36	1,15
1990	104,84	11,96	3,42	3,41	1,76	2,31	5,70	9,78	1,58	1,16
1991	102,20	11,12	3,27	3,08	1,93	2,07	5,69	9,69	1,17	1,06

[1]Ne comprend pas le fromage utilisé dans la fabrication du fromage fondu.

[2]Le total du fromage fondu exprimé en équivalent de fromage (en supposant que le pourcentage de fromage est de 73 % par volume). On présume que 91 % est du cheddar et le reste des fromages variés.

[3]Selon la population au 1er juillet.

Sources : Statistique Canada, Agriculture Canada

précédente), de même que le Programme du pain au lait (une remise sur la poudre de lait écrémé utilisée dans la fabrication du pain répondant à certaines exigences en matière d'ingrédient du lait), le Programme d'innovation en matière de produits laitiers et le Programme de remise pour les transformateurs secondaires.

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers, qui en est à sa troisième année, aide les transformateurs qui cherchent à lancer sur le marché intérieur de nouveaux produits laitiers fabriqués au Canada et utilisant des ingrédients du lait. À l'heure actuelle, vingt-neuf projets ont été autorisés à recevoir des approvisionnements de lait pour cette fin.

Bien que les demandes de lait à des fins d'innovation aient totalisé près de 4,97 millions d'hectolitres pour la période de cinq ans, le Comité de sélection estime qu'environ la moitié seulement de cette quantité sera utilisée. Le volume approuvé par le CCGAL dans le cadre de ce programme équivaut à 1 p. 100 du quota de mise en marché, soit environ 2,1 millions d'hectolitres de lait sur cinq ans.

En 1991–1992, on a observé une augmentation de l'utilisation du lait dans le cadre de ce programme par rapport à 1990–1991, alors qu'un tout petit nombre de projets étaient en cours. Néanmoins, un faible pourcentage seulement du lait accordé pour l'année a été utilisé.

Programme de remise pour les transformateurs secondaires

Le Programme de remise pour les transformateurs secondaires est entré en vigueur le 1er janvier 1992. Il s'adresse aux fabricants qui utilisent des produits laitiers comme ingrédients dans des produits alimentaires qui sont soumis à une concurrence accrue de la part des produits d'importation.

C'est le Groupe de travail sur la politique laitière nationale qui a proposé le Programme de remise comme réponse provisoire aux pressions concurrentielles qui touchent les producteurs d'aliments canadiens. Le programme est particulier car en plus du financement des producteurs, les transformateurs contribuent également à la remise.

Pour obtenir une remise sur des ingrédients laitiers, les candidats doivent faire la preuve que les produits qu'ils fabriquent sont désavantagés au plan concurrentiel par rapport aux importations de produits similaires en raison du coût plus élevé des ingrédients laitiers.

Au cours des sept premiers mois du programme, soit du 1er janvier au 31 juillet 1992, la Commission s'est engagée à verser des sommes d'environ 3 millions de dollars à 40 entreprises du Canada. Les principaux ingrédients laitiers visés par la remise ont été les fromages mozzarella et cheddar, le beurre, la crème et la poudre de lait écrémé. Le CCGAL a approuvé le financement de ce programme avec les retenues pour l'année laitière 1992–1993.

Mise en marché internationale

En 1991–1992, le Canada a continué d'exporter une variété de produits laitiers représentant environ 4,7 millions d'hectolitres de lait. Une augmentation des exportations de fromage et de lait évaporé sur les marchés traditionnels et sur de nouveaux marchés ont compensé la baisse des exportations de poudre de lait entier.

La situation des produits laitiers sur le marché international s'est grandement améliorée au cours de l'année écoulée. Avant 1990, une augmentation soutenue de la production mondiale de lait avait entraîné l'accumulation d'importants stocks de beurre et de poudre de lait écrémé et des prix mondiaux plutôt faibles. En 1991, cette tendance s'est renversée avec la baisse marquée de la production mondiale. On s'attend d'ailleurs à une autre réduction, bien que plus faible, en 1992. Cette situation a amené une stabilisation des stocks de beurre et une baisse sensible des stocks de poudre de lait écrémé dans la plupart des pays exportateurs.

Par conséquent, le prix mondial de la poudre de lait écrémé s'est accru au cours des douze derniers mois et des augmentations importantes ont été enregistrées pour la poudre de lait entier, les fromages et le lait concentré sucré. Les prix du beurre se sont accrus très légèrement en raison de l'importance des stocks dans la plupart des pays producteurs, résultat d'une faible demande de produits à forte teneur en matière grasse sur les marchés intérieurs et d'exportation.

Disposition de poudre de lait écrémé
(millions de kilogrammes)

Exportations	
Ventes commerciales	53,0
ACDI (programme d'aide alimentaire)	7,6
Programme d'aide à l'exportation	0,9
Volumes intérieurs (sous forme de programmes d'aide et de remise)	
Alimentation animale	9,1
Programme du pain au lait	0,5

Poudre de lait écrémé

La Commission a été très active sur le marché de la poudre de lait écrémé en 1991–1992. L'année laitière s'est amorcée avec d'importants stocks et il a fallu accroître les ventes sur les marchés non traditionnels.

Les exportations de poudre de lait écrémé ont atteint 61,5 millions de kilogrammes, en hausse de plus de 50 p. 100, ce qui a permis à la Commission de s'engager à vendre toute la production courante ainsi que ses stocks à compter du début de l'année.

En novembre 1991, le Mexique a repris ses achats après une interruption de près d'un an, et la Commission a livré 16 millions de kilogrammes de poudre sur ce marché au cours de l'année laitière.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a continué d'acheter de la poudre de lait écrémé fortifiée pour ses programmes d'aide alimentaire. L'ACDI demeure un client important pour ce produit. On a également vendu ce produit en Afrique du Nord, en Asie, en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

EXPORTATIONS DE FROMAGE
(millions de kilogrammes)

	Année laitière 1991–92	Année civile 1991
Fromage vieilli à la CEE		
Intra quota	2,9	2,7
Hors quota	1,5	1,4
	4,4	4,1
Fromage aux États-Unis		
Intra quota	3,3	2,0
Hors quota	0,4	0,4
	3,7	2,4
Autres exportations	8,2	5,7
TOTAL DES EXPORTATIONS	16,3	12,2

Beurre

La Commission a poursuivi ses efforts de réduction de ses stocks de beurre, qui ont eu tendance à s'accroître en raison de la baisse continue de la demande de beurre au Canada et d'une augmentation de l'écrémage de la matière grasse. En 1991–1992, 9,8 millions de kilogrammes de beurre salé et non-salé ont été exportés, ce qui correspond à peu près au volume des exportations de l'an dernier. Les principaux marchés du Canada se situent en Afrique du Nord. Le beurre canadien a également été livré dans les Caraïbes, en Amérique centrale et du Sud, et en Asie du Sud-Est.

Lait évaporé

La Libye demeure le principal client de la Commission pour le lait évaporé. Au total, 700 000 cartons ont été expédiés en Libye, une augmentation de 65 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Poudre de lait entier

Les exportations de poudre de lait entier ont chuté de 30 p. 100 en 1991–1992, passant de 12,1 à 8,5 millions de kilogrammes. L'Algérie est le principal client de la Commission. Elle exporte également de la poudre de lait entier vers l'Amérique du Sud.

Programme d'aide à l'exportation de produits laitiers

Les principaux produits laitiers exportés en vertu de ce programme sont le fromage, le beurre, le lait concentré sucré et le lait UHT.

Les montants d'aide versés pour les exportations de fromage se sont accrus de façon importante en 1991–1992, en partie à cause de l'augmentation des ventes au Japon. La Commission a versé une aide pour 16,3 millions de kilogrammes de fromage comparativement à 9,8 millions de kilogrammes l'année précédente.

Une restriction commerciale imposée par les États-Unis s'est traduite par la perte pour les exportateurs canadiens du marché Portoricain du lait UHT. Il faut espérer que la perte de ce marché ne sera que provisoire.

Les produits exportés en vertu de ce programme représentent une part importante des exportations de produits laitiers de la Commission. Le programme permet au Canada d'élargir la gamme des produits destinés à l'exportation et de maximiser les exportations de produits à valeur rajoutée.

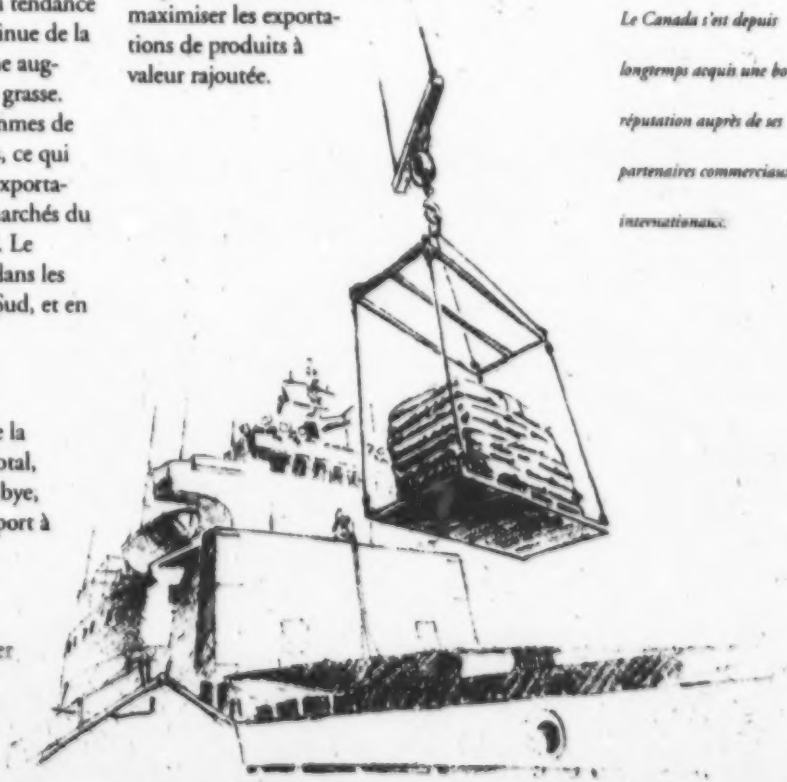

Le Canada s'est depuis longtemps acquis une bonne réputation auprès de ses partenaires commerciaux internationaux.

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Nos 25 premières années

Cette année, la Commission canadienne du lait célèbre 25 années de succès.

Depuis sa création, elle a pu aider l'industrie en assurant une meilleure coordination des politiques et des programmes du gouvernement et en fournissant un cadre de travail pour la présence des gouvernements fédéral et provinciaux au sein de l'industrie.

Roch Morin, président de la Commission

Tout a commencé en mars 1965 quand un comité consultatif de l'industrie laitière a recommandé la création de la Commission pour aborder deux problèmes cruciaux affectant le secteur laitier : le manque de coordination entre les politiques fédérales et provinciales et l'absence de moyens de contrôle efficaces de la production de lait. Il fallait maîtriser la production pour assurer des prix raisonnables et stables pour les produits laitiers et éviter l'accumulation de surplus qui étaient très coûteux pour le gouvernement.

En proclamant la *Loi sur la Commission canadienne du lait* le 31 octobre 1966, le gouvernement fédéral confirmait son engagement à maintenir une industrie laitière saine et viable au Canada.

Bien que la Commission considère le régime de gestion des approvisionnements de lait comme sa principale réalisation, en collaboration avec les provinces et ses partenaires de l'industrie, elle a aussi joué un rôle de premier plan en matière d'élaboration de politiques, de développement des marchés internationaux et intérieurs pour les produits laitiers et en matière de recherche.

En juillet 1990, le gouvernement fédéral a élargi le mandat de la Commission en y incluant l'établissement des prix cible et de soutien. Tel que recommandé dans le rapport du Groupe de travail sur la politique laitière nationale, la Commission a continué de fixer le prix cible et les prix de soutien après avoir reçu l'avis de son Comité consultatif. Ce Comité a d'ailleurs été restructuré afin de représenter les intérêts de l'industrie et ceux d'autres intervenants lors des discussions sur l'établissement des prix.

La Commission est largement redevable de ses succès à des organismes comme la Fédération canadienne des producteurs de lait, le Conseil national de l'industrie laitière du Canada, le Bureau laitier du Canada et les offices et agences provinciaux de mise en marché du lait. Elle espère bien que cette collaboration se poursuivra et que l'avenir sera aussi fructueux.

Mandat de la Commission

La Commission canadienne du lait joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la politique laitière du gouvernement fédéral et favorise ainsi le développement et le maintien d'une industrie laitière saine et viable au Canada. Travaillant en étroite collaboration avec les offices et agences provinciaux de mise en marché du lait, les producteurs, les transformateurs et les exportateurs, la Commission conseille le ministre de l'Agriculture sur des questions qui touchent

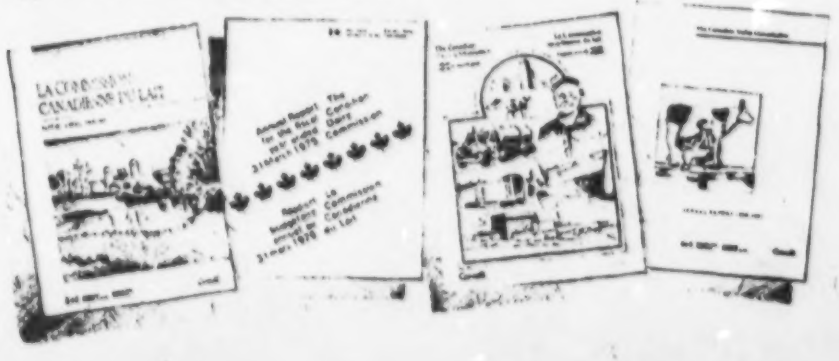

La Commission canadienne du lait a évolué au fil des ans, mais son mandat est demeuré le même — promouvoir l'établissement d'une industrie laitière saine et viable. Nos rapports annuels font état de cette évolution.

l'industrie laitière et élabore des politiques et des programmes qui répondent aux besoins de l'industrie tout en assurant aux consommateurs canadiens des approvisionnements suffisants de produits laitiers de qualité.

Autorisation

Constituée en société de la Couronne en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait* (1966–1967), la Commission rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture. Elle collabore étroitement avec Agriculture Canada sur les questions concernant l'industrie laitière.

La Commission est autorisée à acheter, à entreposer ou à transformer des produits laitiers et à les écouler; à faire des paiements aux producteurs de lait et de crème dans le but de stabiliser les prix du lait de transformation et de crème; à faire des recherches sur toute question relative à la production, à la transformation et à la mise en marché de tout produit laitier; à participer à la promotion des produits laitiers; et à recevoir des fonds pour l'écoulement de produits laitiers.

Objectifs

La *Loi sur la Commission canadienne du lait* prévoit deux objectifs :

- offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement;
- assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité.

Principaux domaines d'activité

Les responsabilités de la Commission canadienne du lait sont doubles : celles qui sont financées par le gouvernement du Canada grâce à des crédits parlementaires et celles qui le sont par les producteurs de lait canadiens en vertu des dispositions du *Plan national de commercialisation du lait.*

La Commission conseille le ministre de l'Agriculture sur des questions relatives à la politique laitière; détermine les besoins intérieurs de lait de transformation et de crème afin d'établir les quotas de mise en marché; fixe le prix cible pour le lait de transformation d'après le coût de production, ainsi que les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé; et offre d'acheter les produits à ces prix. En outre, elle administre le programme gouvernemental de paiements mensuels aux producteurs pour les livraisons admissibles de lait et de crème visant à atténuer le coût des produits laitiers à la consommation; détermine le montant de la retenue que les provinces doivent imposer aux producteurs pour couvrir les coûts liés à la mise en marché de produits laitiers par la Commission; exporte les produits laitiers qui ne servent pas à la consommation intérieure et fournit une aide à l'exportation; et administre d'autres programmes de mise en marché et de promotion.

La Commission préside également le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait chargé de coordonner la gestion des approvisionnements de lait de transformation et de crème au Canada.

Réalisation des objectifs de la Commission pour 1991–1992

La Commission s'était fixée un certain nombre d'objectifs concernant une vaste gamme de questions pour 1991–1992.

L'absence d'entente dans les négociations qui doivent aboutir à un nouvel ensemble de règles commerciales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a limité la capacité de la Commission de réaliser ses objectifs. Par conséquent, une nouvelle politique laitière à long terme n'a pu être annoncée, et la mise en œuvre de certaines recommandations du Groupe de travail sur la politique laitière nationale a été retardée.

1. *Mise en œuvre de décisions gouvernementales en vue d'une politique laitière à long terme et établissement du prix cible et des prix de soutien pour les produits laitiers, si le gouvernement le décide.*

Le Groupe de travail sur la politique laitière nationale a formulé 23 recommandations dans son rapport final. Bien que ce rapport n'ait pas mené à l'annonce d'une nouvelle politique laitière à long terme, le Ministre a indiqué que la Commission devait donner suite aux recommandations clés relevant de sa juridiction.

La Commission a invité les consommateurs et les transformateurs à siéger au CCGAL; modifié le Programme d'offre d'achat; partiellement transféré les facteurs de pondération

relative des prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé; élaboré un projet pour l'examen et l'amélioration de la compétitivité de l'industrie laitière canadienne; élaboré et mis en œuvre un programme de remise pour les utilisateurs d'ingrédients laitiers; et facilité le règlement des conflits juridictionnels découlant de l'écrémage (recommandations 1, 8, 9, 10, 20 et 12, respectivement). Elle poursuit ses efforts en vue d'harmoniser les systèmes provinciaux (recommandations 15 à 17).

La Commission a établi le prix cible et les prix de soutien pour l'année laitière 1991–1992 après avoir reçu l'avis de son Comité consultatif restructuré (recommandation 5).

2. *Décrire les obstacles à la compétitivité à l'échelle de l'industrie laitière canadienne, notamment en ce qui a trait aux États-Unis, et élaborer des stratégies pour surmonter ces obstacles.*

La Commission a rendu compte au Comité directeur des sous-ministres de son plan de travail en vue d'une étude sur la compétitivité. Elle a retenu les services d'experts-conseils pour examiner le travail effectué sur la structure des coûts dans les secteurs de la production et de la transformation et pour identifier ce qui pourrait être amélioré.

La Commission a aussi entrepris d'établir un profil des exploitations laitières ayant des coûts élevés et faibles. La Commission espère ainsi trouver les programmes qui permettront aux producteurs d'améliorer la rentabilité de leur exploitation.

3. *Participer aux discussions avec les dirigeants de l'industrie, en commençant au niveau des organismes nationaux, en vue d'élaborer un plan stratégique d'action pour guider l'industrie laitière des années quatre-vingt dix.*

La Commission et Agriculture Canada ont commencé à travailler à l'élaboration d'un plan stratégique pour l'industrie, mais les travaux ont été interrompus à cause de la lenteur des négociations du GATT.

En juin 1992, la Commission a convié les dirigeants de l'industrie laitière à aller de l'avant, en concertation, dans les secteurs de planification stratégique les plus cruciaux. La rencontre était la première d'une série de réunions visant à élaborer et à coordonner des plans stratégiques pour les activités du programme laitier.

4. *Mise en œuvre des modifications à la politique laitière canadienne à la lumière des résultats des négociations du GATT. Il faudrait en outre clarifier le rôle de la Commission concernant les importations.*

La Commission a soumis deux mémoires au Tribunal canadien du commerce extérieur chargé d'enquêter sur la répartition du quota d'importation des produits agricoles soumis à un régime de gestion des approvisionnements, conformément à une recommandation des Groupes de travail de la volaille et du lait. Ces mémoires proposent que la Commission joue un rôle dans l'administration d'importations ou de quotas d'importation accrus en prévision d'un accord du GATT obligeant le Canada à rendre son marché plus accessible aux importations. La Commission a recommandé que l'on se serve, si possible, de quotas d'importation pour aider les utilisateurs d'ingrédients laitiers. On s'attend que le Tribunal dépose son rapport à l'automne de 1992.

5. *Élaboration et mise en œuvre d'initiatives commerciales pour favoriser une utilisation accrue de la matière grasse du lait au Canada.*

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a confié à la Commission l'élaboration d'initiatives pour promouvoir l'utilisation de la matière grasse du lait au Canada et de projets précis. La Commission a lancé le Programme d'utilisation de la matière grasse en février 1992.

6. *Promotion de la nécessité d'un examen de toute la réglementation fédérale et provinciale affectant la production et la mise en marché des produits laitiers et participation à une telle initiative.*

Dans la foulée des recommandations du Groupe de travail, le Ministre a créé un comité fédéral-provincial des sous-ministres de l'Agriculture et lui a donné le mandat et l'autorité de procéder à un examen réglementaire du secteur laitier.

Pendant ce temps, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a mis sur pied un sous-comité, sous la présidence de la Commission, chargé d'harmoniser les éléments des programmes provinciaux. Afin de soutenir le travail de ce groupe, la Commission a embauché un expert-conseil qui préparera un profil des politiques provinciales d'établissement des prix et de classification du lait.

Cadres supérieurs de la Commission

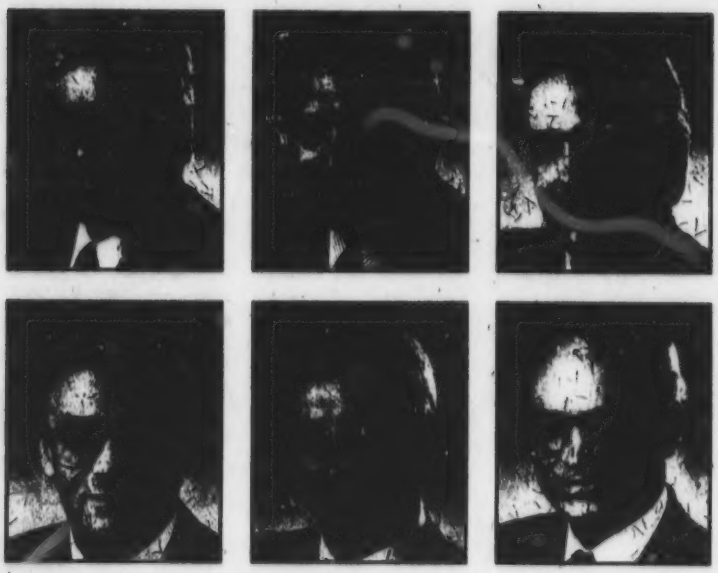

Rangée du haut
(de gauche à droite)

Directeur de la planification stratégique, des politiques et des communications
Charles C. Birchard

Directeur de la section de l'économie et économiste en chef
R. Erik Kramar

Directeur des opérations commerciales
Gaëtan Paquette

Rangée du bas

Directeur de la mise en marché intérieure et internationale
Jocelyn Comtois

Directeur des finances, de l'administration et des ressources humaines
Paul Simard

Directeur de la vérification interne
Bob Hansis

M. Rowan Lalonde qui était Directeur de la mise en marché intérieure est en détachement à Agriculture Canada depuis le début de l'année laitière.

M. Richard Labossière, Directeur des subsides et de l'administration, a pris sa retraite au cours de l'année après avoir été au service de la Commission depuis sa création. La Commission lui est reconnaissante de son dévouement et de son engagement au cours de toutes ces années.

PERSONNEL

La Commission croit que ses succès sont attribuables, en grande partie, aux capacités de ses ressources humaines et à la qualité du milieu de travail. C'est pourquoi elle cherche à adopter des politiques qui favorisent le perfectionnement personnel et professionnel et qui maximisent chez les employés la motivation et la satisfaction du travail accompli.

La Commission canadienne du lait est composée de trois commissaires nommés par le gouverneur en conseil; et elle compte sur un personnel de soutien de soixante-et-un employés.

Cette année, M. Cliff McIsaac a quitté son poste après onze années comme commissaire pour accepter la présidence du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, l'agence gouvernementale chargée de surveiller les offices nationaux de commercialisation de produits autres que le lait.

Le 20 décembre 1991, la Commission a été durement éprouvée par le décès subit de son vice-président, M. Kenneth McKinnon. Il était l'un des premiers défenseurs de la gestion des approvisionnements de lait dans les années soixante. L'une des premières personnes nommées à l'Office de la mise en marché du lait de l'Ontario, il en était devenu président en 1977; il fut aussi président de la Fédération canadienne des producteurs de lait.

Nommé vice-président de la Commission en 1986, M. McKinnon a présidé le Groupe de travail sur la politique laitière nationale de 1989 à 1991. À ce titre, il est parvenu à obtenir un consensus des membres du Groupe sur des questions difficiles. Il laisse une empreinte durable sur l'industrie.

M. Frank Claydon, sous-ministre adjoint à Agriculture Canada, a été nommé commissaire à titre intérimaire afin de seconder le président pendant que le Ministre examine les dossiers de divers candidats.

Les bureaux de la Commission sont situés à Ottawa.

Feu Kenneth G. McKinnon

Le comité consultatif de la Commission

La *Loi sur la Commission canadienne du lait* prévoit la création d'un Comité consultatif pour conseiller la Commission sur des questions touchant l'industrie laitière. Ce Comité de neuf membres nommés par le ministre de l'Agriculture représente les intérêts des producteurs de lait, des transformateurs, des transformateurs secondaires et des consommateurs.

Le Comité consultatif doit conseiller la Commission sur le niveau approprié du prix cible du lait de transformation, la marge des transformateurs et les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé, ainsi que sur les méthodologies utilisées pour en arriver à ces valeurs.

Le Comité consultatif s'est réuni à six reprises au cours de l'année laitière. Outre ses délibérations en vue de l'examen des prix en février et l'établissement des prix en août, il a également travaillé à promouvoir la modification de la formule du coût de production et le calcul de la marge des transformateurs. Le Comité a recommandé à la Commission d'appliquer la méthodologie historique pour le calcul du prix cible jusqu'à ce qu'on ait accepté une méthodologie révisée.

Le Comité se consacre aussi au dossier de la compétitivité de l'industrie laitière. Il a discuté des plans d'ensemble de la Commission visant à améliorer ce secteur et il examinera un profil des caractéristiques des coûts préparé pour le secteur de la production. Il examinera aussi le travail des experts-conseils chargés d'étudier les coûts de l'industrie et de faire des recommandations pour améliorer l'efficacité et la compétitivité.

De plus, le Comité a discuté de la mise en œuvre du Programme de remise pour les transformateurs secondaires, conçu pour aider les utilisateurs d'ingrédients du lait à concurrencer les importations d'aliments, et d'autres questions relatives à l'industrie laitière.

Le Comité, présidé par M. Neil Gray, ancien directeur-général de la Coopérative Dairyland Foods, comprend Mme Sandra Banks, vice-présidente aux relations gouvernementales de l'association des Fabricants canadiens de produits alimentaires; Mme Vicki Billingsley, experte-conseil, détaillante et représentante des consommateurs; M. John Core, président de l'Office de la mise en marché du lait de l'Ontario; Mme Honey Forbes, avocate, infirmière et représentante des consommateurs; M. Graham Freeman, président et chef de la direction de Ault Foods Limited; M. Gary Grant, professeur d'économie et de gestion des affaires au Collège de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse; M. Robert Poirier, directeur-général de la Division du lait de transformation, Agropur; et M. Claude Rivard, président de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Observations sur les questions financières

Au cours de l'année écoulée, le Conseil du Trésor a demandé aux ministères et organismes du gouvernement de s'imposer des restrictions financières et d'appliquer les mesures gouvernementales de réduction des coûts. La Commission est parvenue à assumer cette responsabilité fiscale grâce à une combinaison de gestion rigoureuse et de rationalisation de ses opérations.

Il faut noter que les coûts d'administration de la Commission pour ses activités de mise en marché (30 p. 100 de son budget administratif) ont été financés par les producteurs depuis 1989 et que cela a représenté une mesure d'économie considérable pour le gouvernement.

Au début de 1992, le Conseil du Trésor a demandé aux ministères d'appliquer un gel de 3 p. 100 sur les salaires pour l'exercice financier 1991–1992. La Commission est parvenue à réaliser des économies de 10 p. 100 au cours de l'exercice en rajustant sa structure d'entreprise afin d'amalgamer les activités d'un certain nombre de sections. Ainsi, la Commission a éliminé certains postes de gestion et a pu réorienter ses activités conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la politique laitière nationale.

Vers la fin de l'exercice, une autre initiative gouvernementale afin de réduire les coûts exigeait des économies sur la partie autre que les salaires du budget d'exploitation. La Commission est parvenue à réaliser des économies sur les dépenses de voyage et d'experts-conseils.

La responsabilité prioritaire de la Commission est d'assurer la qualité dans l'exécution de ses programmes et la prestation de ses services. C'est dans ce contexte que les dépenses prévues sont soumises à un examen continu.

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Les états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes aux états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont en sécurité et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques et des obligations légales de la Commission.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des Commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour le maintien de systèmes de contrôle appropriés et pour la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs opinions.

Les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Roch Morin

Roch Morin, *président*

Paul Simard

Paul Simard, *directeur des finances*

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1992 et l'état des résultats et du financement à même les retenues des producteurs et l'état des résultats du programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 juillet 1992 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour le vérificateur général du Canada

D. Larry Meyers, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 2 octobre 1992

BILAN

au 31 juillet 1992

	1992	1991
		(en milliers)
ACTIF		
Débiteurs		
Clients	244 $	1 603 $
Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)	22 549	33 431
Retenues des producteurs	131 359	70 204
Stocks (note 4)	94 722	128 345
	248 874 $	233 583 $
PASSIF		
Créditeurs et passif couru	34 246 $	42 971 $
Paiements de soutien directs aux producteurs	22 365	33 407
Provision pour pertes sur l'écoulement des surplus de production (notes 4 et 5)	32 991	25 827
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	150 791	136 647
	240 393	238 852
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE FINANCEMENT À MÊME LES RETENUES DES PRODUCTEURS		
Excédent (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 3)	8 481	(5 269)
	248 874 $	233 583 $

Approuvé par:

le président

le commissaire

le directeur des finances

Les notes complémentaires et l'annexe qui suivent font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FINANCEMENT À MÊME LES RETENUES DES PRODUCTEURS

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1992

	1992	1991
	(en milliers)	
Ventes à l'exportation	168 460 $	138 088 $
Coût des ventes	247 727	192 886
Pertes sur les ventes à l'exportation	79 267	54 798
Ventes à l'intérieur du pays	74 198	55 482
Coût des ventes	76 687	56 105
Perte sur les ventes à l'intérieur du pays	2 489	623
Total de la perte sur les ventes	81 756	55 421
Aide et frais	127 120	137 608
TOTAL DU COÛT D'EXPLOITATION	208 876	193 029
Moins la part des frais d'administration financée par le gouvernement du Canada	3 308	3 501
Coût net d'exploitation financé à même les retenues des producteurs	205 568	189 528
Financement à même les retenues des producteurs (note 3)	219 318	183 059
Excédent (insuffisance) du financement du coût net d'exploitation	13 750	(6 469)
(Insuffisance) excédent au début de l'exercice	(5 269)	11 975
	8 481	5 506
Remboursement de l'excédent des exercices antérieurs	—	10 775
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) À LA FIN DE L'EXERCICE	8 481 $	(5 269) $

Les notes complémentaires et l'annexe qui suivent font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE SOUTIEN LAITIER ET DES COÛTS FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1992

	1992	1991
		(en milliers)
Paiements de soutien directs aux producteurs de lait de transformation et de crème	238 185 $	254 286 $
Frais d'administration	3 308	3 501
Études du coût de production et de la politique laitière	436	786
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada	241 929 $	258 573 $

Les notes complémentaires et l'annexe qui suivent font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 juillet 1992

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la «Commission») est une société mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les objectifs de la Commission, ainsi qu'ils ont été établis par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, sont «d'offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité.»

La Commission administre le programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada en vertu duquel elle verse des paiements de soutien directement aux producteurs. En coopération avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées à même les retenues des producteurs.

La Commission achète, aux prix de soutien canadiens, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts. Bien que la plus grande partie du beurre acheté par la Commission soit revendue sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre sur le marché international, aux prix mondiaux qui prévalent. Historiquement, ces prix ont été généralement plus bas que les prix de soutien canadiens. La Commission verse aussi une aide aux transformateurs et aux exportateurs pour qu'ils puissent écouler leurs produits laitiers directement.

2. Principales conventions comptables

Conversion des devises étrangères

Essentiellement, toutes les ventes en devises étrangères font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des accords de conversion de devises et sont exprimées en dollars canadiens aux taux de change prévus. Les ventes en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont exprimées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux montants.

Provision pour pertes sur l'écoulement des surplus de production

La Commission fixe une provision pour pertes sur l'écoulement des surplus de production en fonction de ses engagements d'achat de beurre non complétés, des niveaux réels des stocks de beurre de fin d'exercice par rapport aux niveaux normaux et des prix sur le marché mondial. La Commission a fixé à 8 millions de kilogrammes le niveau normal des stocks de beurre en fin d'exercice.

Excédent (insuffisance) du financement du coût net d'exploitation

Toute insuffisance ou tout excédent du financement du coût net d'exploitation par les retenues des producteurs peut être reporté et utilisé pour l'exploitation future, recouvré des producteurs ou remboursé à ceux-ci tel que déterminé par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait. Les sommes recouvrées ou remboursées sont inscrites dans l'exercice au cours duquel elles sont déclarées.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la Fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation de la Commission au Régime est limitée au versement d'une contribution équivalente à celle des employés actuellement à son service. Ces contributions sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations de la Commission en ce qui concerne le Régime de retraite.

3. Financement

Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)

Agriculture Canada assure le financement de la Commission pour les paiements de soutien directs aux producteurs de lait de transformation et de crème admissibles, dans les limites autorisées par les règlements.

Une partie importante des frais d'administration et des services professionnels liés aux études sur le coût de production et à d'autres études sont financés par le gouvernement du Canada.

Retenues des producteurs

Les producteurs sont responsables de tous les coûts d'exploitation que le gouvernement du Canada ne finance pas. Le financement de ces coûts provient de retenues acceptées par le CCGAL, imposées et perçues par les offices et agences provinciaux de mise en marché et versées à la Commission.

Les retenues des producteurs comprennent :

	1992	1991
	(en milliers)	
Lait de transformation		
Retenues intra quota	108 977 $	143 641 $
Retenues hors quota	78 513	31 273
	187 490	174 914
Lait de consommation		
Retenues intra quota	27 318	—
Écrémage de la matière grasse	4 510	8 145
	31 828	8 145
Total	219 318 $	183 059 $

Par le passé, les coûts de fonctionnement de la Commission qui n'étaient pas financés par le gouvernement du Canada l'étaient principalement par les producteurs de lait de transformation. Au cours de l'exercice, la Commission a commencé à appliquer une nouvelle entente approuvée par le CCGAL en vertu de laquelle les coûts seront financés grâce aux retenues perçues par les provinces sur la base de la production totale de lait, qui comprend les ventes de lait de consommation et la production de lait de transformation. Cette entente entrera en vigueur progressivement sur une période de trois ans; 45 p. 100 des coûts d'exploitation pour l'exercice 1991–1992 sont financés sur la base de la production totale de lait, tandis que 55 p. 100 des coûts le sont selon l'ancienne structure de retenues. La portion du financement fondée sur la production totale de lait passera à 75 p. 100 en 1992–1993 et à 100 p. 100 en 1993–1994.

Les retenues comprennent 0,14 $ l'hectolitre (montant qui sera réduit à 0,08 $ en 1992–1993) pour couvrir les coûts admissibles reliés aux stocks courants de beurre jusqu'à concurrence des niveaux normaux établis par la Commission. Elles comprennent aussi une somme de 0,02 $ l'hectolitre représentant la part des transformateurs pour le financement du Programme de remise pour les transformateurs secondaires. Treize pour cent des dépenses de ce programme sont imputées contre les montants perçus à cette fin.

Les fonds recueillis et dépensés pour ce programme s'établissent comme suit :

	Coûts admissibles reliés aux stocks de beurre jusqu'aux niveaux normaux		Part des transformateurs pour le Programme de remise pour les transformateurs secondaires	
	1992	1991	1992	1991
	(en milliers)			
Solde d'ouverture	219 $	1 200 $	— $	— $
Recueilli au cours de l'exercice	5 723	5 943	818	—
Dépensé au cours de l'exercice	(5 540)	(6 924)	(331)	—
Solde de clôture	402 $	219 $	487 $	— $

Les soldes de clôture sont inclus dans l'excédent (insuffisance) du financement à même les retenues des producteurs à la fin de l'exercice et seront imputés aux coûts futurs des programmes respectifs.

Les frais d'administration de la Commission, qui ont atteint 4,9 millions de dollars (5,1 millions en 1991), ont été financés par les retenues des producteurs et par le gouvernement du Canada à raison de 1,6 million (1,6 million en 1991) et de 3,3 millions (3,5 millions en 1991) respectivement.

4. Stocks

Les stocks comprennent :

	1992	1991
	(en milliers)	
Coût		
Beurre	92 058 $	76 831 $
Poudre de lait écrémé	12 202	91 061
Autres produits laitiers	5 126	12 342
	109 386	180 234
Moins provision pour moins-value		
Beurre (la plupart non-salé)	7 736	1 502
Poudre de lait écrémé	4 640	45 732
Autres produits laitiers	2 288	4 655
	14 664	51 889
Valeur comptable nette	94 722 $	128 345 $

De plus, la provision pour pertes sur l'écoulement des surplus de production a été établie à 33,0 millions de dollars (25,8 millions en 1991), principalement pour l'écoulement des surplus de production de beurre, conformément aux conventions comptables de la Commission.

5. Provision pour pertes sur l'écoulement des surplus de production

Pour tenir compte, en partie, de la diminution des besoins intérieurs de matière grasse, la Commission a réduit le niveau normal des stocks de beurre en fin d'exercice de 10 à 8 millions de kilogrammes, ce qui a entraîné une augmentation de 7,9 millions de dollars du coût net d'exploitation financé à même les retenues des producteurs et de la provision pour pertes sur l'écoulement des surplus de production pour 1991–1992.

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 300 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables à l'intérieur d'un an de la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement lorsque les fonds sont disponibles. Au cours de l'exercice, les taux d'intérêt ont été conformes aux taux normaux que le gouvernement fixe pour les sociétés d'État et ils ont varié entre 9,897 % et 5,283 % (entre 13,922 % et 8,763 % en 1991).

Voici le sommaire des opérations visant les emprunts :

	1992	1991
	(en milliers)	
Solde au début de l'exercice	136 647 $	106 283 $
Emprunts	266 729	234 873
Remboursements	(252 585)	(204 509)
Solde à la fin de l'exercice	150 791 $	136 647 $
Intérêts courus à la fin de l'exercice	2 729 $	2 388 $

7. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires pour l'exercice ont totalisé 3,6 millions de dollars (2,4 millions en 1991) et sont inclus dans le coût des ventes.

8. Engagements d'achat

Au 31 juillet 1992, la Commission s'était engagée à acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits avant cette date aux prix de soutien canadiens et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date à des prix négociés par contrat. Ces engagements s'élevaient à environ 6,0 millions de dollars (12,0 millions en 1991).

9. Opérations entre apparentés

Les ventes à l'exportation comprennent des ventes de 13,3 millions de dollars (13,3 millions en 1991) à l'Agence canadienne de développement international qui ont été conclues dans le cours normal des affaires, aux prix de vente établis par la Commission.

En outre, des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Commission. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Commission.

10. Événement postérieur à la date du bilan

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a décidé, à sa réunion des 23 et 24 septembre 1992, que la Commission conserverait l'excédent du financement à même les retenues des producteurs au 31 juillet 1992 et l'imputerait à l'exploitation future.

11. Présentation des états financiers

Un état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car la direction estime qu'il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire significatif.

ANNEXE DES OPÉRATIONS PAR TYPE DE PRODUIT

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1992
(en milliers)

	1992					1991				
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporé	Autres produits*	Total
Ventes à l'exportation	12 634 $	115 009 $	16 490 $	24 327 $	168 460 $	13 916 $	81 240 $	10 313 $	32 619 $	138 088 $
Coût des ventes	33 482	155 134	19 677	39 434	247 727	34 759	99 702	11 104	47 321	192 886
Pertes sur les ventes à l'exportation	20 848	40 125	3 187	15 107	79 267	20 843	18 462	791	14 702	54 798
Ventes à l'intérieur du pays	71 355	2 843**	—	—	74 198	52 730	2 752**	—	—	55 482
Coût des ventes	71 080	5 607	—	—	76 687	51 322	4 783	—	—	56 105
Perte (marge) sur les ventes à l'intérieur du pays	(275)	2 764	—	—	2 489	(1 408)	2 031	—	—	623
Total de la perte sur les ventes	20 573 $	42 889 $	3 187 $	15 107 $	81 756	19 435 $	20 493 $	791 $	14 702 $	55 421
Aide et frais										
Aide à l'égard des produits laitiers										
– à l'exportation	1 694 $	1 027 $	101 $	44 070 $	46 892	1 352 $	631 $	416 $	24 772 $	27 171
– à l'intérieur du pays	1 117	11 527	—	2 049	14 693	201	9 380	—	—	9 581
Moins-value des stocks	7 736	4 640	—	2 288	14 664	1 502	45 732	4 275	380	51 889
Réclame et don	45	260	—	—	305	4 067	159	—	—	4 226
Frais de possession	6 915	4 386	324	422	12 047	7 768	4 704	561	745	13 778
Provision pour créances douteuses	—	—	—	595	595	—	—	39	—	39
	17 507 $	21 840 $	425 $	49 424 $	89 196	14 890 $	60 606 $	5 291 $	25 897 $	106 684
Provision pour pertes sur l'écoulement des surplus de production					32 991					25 827
Frais d'administration					4 933					5 097
Total de l'aide et des frais					127 120					137 608
Total du coût d'exploitation					208 876 $					193 029 $

*Comprennent la poudre de lait entier et le fromage
**Vendu pour l'alimentation animale